

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



MGR. EDOUARD CHARLES FABRE.

On dit d'un brave soldat qui, après de nombreux exploits, arrive aux premiers grades de l'armée—"qu'il a bien gagné ses épaulettes." On peut dire du prêtre dévoué qui, après une vie d'apostolat, devient évêque—"qu'il a bien mérité la mitre." C'est l'opinion que le diocèse de Montréal a exprimée en apprenant la nouvelle agréable que M. le chanoine Fabre venait d'être nommé coadjuteur de Mgr. Bourget pour être plus tard son successeur. Cette nouvelle a produit partout la meilleure impression et révéla les sympathies que le nouvel évêque s'était créées parmi les fidèles de ce diocèse.

Une petite esquisse de la carrière sacerdotale de Mgr. Fabre suffira pour expliquer la satisfaction que donne son élévation à l'épiscopat.

Mgr. Fabre est né le vingt-huit Février mil huit cent vingt-sept. Il appartient à une famille essentiellement religieuse et nationale; il est le fils de M. Edouard Raymond Fabre, cet excellent citoyen dont la vie fut remplie d'actes de vertu et de patriotisme. Sa mère, Dlle. Luce Perreault, était digne par ses vertus et ses qualités d'être l'épouse d'un si bon citoyen et la mère d'un évêque.

C'est le cas de dire que les bons exemples de la famille et les leçons d'une bonne mère ne furent pas perdus, et avouons que s'il est une belle récompense, s'il est une noble satisfaction pour une mère, c'est bien celle que reçoit en ce moment Madame Fabre.

Mgr. Fabre donna, dès son bas âge, les preuves d'un excellent caractère et des dispositions les plus naturelles pour le sacerdoce. Il avait, comme on dit généralement, de la vocation. Il n'aimait rien tant que de servir la messe et de dire la sienne. Il se faisait de charmants petits autels, avait toujours une espèce de sacristie bien garnie, et jouait au prêtre avec un naturel parfait. Ses meilleurs amis étaient ceux qui se prêtaient le plus volontiers à l'exercice de son ministère, et se résignaient à chanter avec lui messe, vêpres, et force cantiques.

Il entra, à l'âge de neuf ans, au collège de St. Hyacinthe et y fit de bonnes et solides études, sous la direction des professeurs distingués que cette maison a toujours possédés. Il eut pour compagnons de classe, M. le Sénateur Armand, l'hon. Cha. Laberge, le rév. M. Champeaux, curé de St. Michel, le rév. M. Piette, curé de St. Bruno, M. Louis Delorme, député de St. Hyacinthe et M. le Notaire Blanchard. Il était l'un des premiers de sa classe, réussissait sans beaucoup de travail et se faisait remarquer par sa sagesse et sa bonne conduite.

En mil huit cent quarante-trois, il quittait le collège et partait, quelque temps après, pour Paris, où il passa dix-huit mois dans la famille Bossange, au milieu d'un monde brillant, d'une société joyeuse et distinguée. Disons en passant que ses manières élégantes et sa bonne éducation lui permettaient de faire partout bonne figure.

Mais les plaisirs de la vie parisienne et les séductions de ce beau monde, si dangereuses pour un jeune homme de dix-sept ans, ne purent étouffer la voix de Dieu qui l'appelait à son service.

On lira avec plaisir quelques extraits de la lettre qu'il écrivait à sa mère, le vingt-neuf juin mil huit cent quarante-quatre, pour lui annoncer son intention d'entrer

dans l'état ecclésiastique et lui demander son consentement:

"MA CHÈRE MÈRE,

"C'est aujourd'hui le jour de la St. Pierre, vous la fêtez très-solennellement à Montréal, tandis qu'ici elle est remise au dimanche. Cette semaine aussi était le jour de la Saint Jean-Baptiste. Je pense bien que les Canadiens n'ont pas oublié de la célébrer avec beaucoup de pompe. J'espère que dans quelques années je pourrai moi-même célébrer le saint sacrifice de la messe pour la prospérité du pays, pour l'union des Canadiens, pour toutes les grâces qu'on doit demander en un pareil jour.

"Ma chère mère, vous voyez que je veux vous parler d'une chose bien importante. Connaître et suivre sa vocation sont deux choses bien essentielles pour le bonheur de cette vie et surtout pour celui de l'éternité.....

"Ma bonne mère, c'est ici que votre cœur de mère va parler plus que jamais. De tout temps j'ai aimé l'état ecclésiastique, toujours mon esprit a préféré cette situation à toute autre. Quand j'étais à St. Hyacinthe, on prétendait que j'avais ces idées-là parce que j'étais toujours avec les prêtres, qu'elles changeraient bien, si je voyais le monde. Eh bien! Voilà quinze mois que je suis à Paris; il me semble que j'ai vu assez de monde, autant qu'il était possible de le voir honnêtement. J'ai été dans six ou sept théâtres, loin d'y avoir pris goût, j'ai vu qu'il était du devoir de tout catholique de ne jamais y aller; j'ai assisté à plusieurs soirées et j'ai entendu des conversations de tout genre, et malgré cela mes idées et mes dispositions ne sont pas changées, et même je suis persuadé que Dieu a voulu que je connusse le monde afin que je fusse plus en état de diriger les autres plus tard, lorsque je serai obligé de prêcher et de confesser."

Plus loin il prie sa mère d'intercéder pour lui auprès de son père pour qu'il réponde favorablement à la lettre qu'il lui a écrite au sujet de sa vocation.

"Oh!" s'écrie-t-il, "unissez votre voix à la mienne pour qu'il se hâte de m'en faire une au plus tôt: je serais si malheureux s'il me refusait! Faites-lui voir que Dieu lui ayant permis d'élever quatre enfants, il ne doit pas trouver injuste que ce même Dieu en demande un pour le service de ses autels. Et vous-même ne serez-vous pas heureuse d'assister au sacrifice de la messe offert par votre fils aimé et de recevoir de sa main la sainte communion....."

Inutile de dire l'effet d'une pareille lettre sur le cœur d'une mère comme madame Fabre. Quant à M. Fabre qui n'avait voulu qu'éprouver la vocation de son fils, il se rendit de bonne grâce à l'évidence et fut heureux de voir dans l'âme de son fils des sentiments qu'il était si capable d'apprécier.

Celui-ci prit la soutane, le 7 septembre 1844, à Chatenay et entra, le dix-huit octobre, au séminaire d'Issy où il connut et eut pour confrères des jeunes gens destinés à illustrer l'épiscopat de France par leurs vertus et leurs talents. Citons, en particulier, Mgr. De La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges; Mgr. Lavigerie, évêque d'Alger; Mgr. Hugonin, évêque de Bayeux; Mgr. Thomas, évêque de la Rochelle; Mgr. Soubiranne, évêque de Sébaste, et Mgr. Leuilheu, évêque de Carcassonne, son

intime ami, préconisé en même temps que lui au dernier Consistoire. Nous nommerions le trop célèbre père Hyacinthe devenu Loyson, s'il était resté digne de figurer en aussi bonne compagnie.

En mil huit cent quarante-six, il partit pour l'Italie, obtint une audience du Souverain Pontife et revint dans le pays au sein de sa famille qui l'attendait avec impatience. Il entra à l'évêché deux mois après, fut ordonné prêtre, le 23 Février 1850 par Mgr. Prince, et fut envoyé à Sorel en qualité de vicaire du Rév. M. Magloire Limoges. Il partit de là, en 1852, pour prendre la cure de la Pointe-Claire où il exerça le ministère pendant deux ans.

A Sorel comme à la Pointe-Claire, le jeune prêtre devint très-populaire et ne laissa en partant que des regrets sincères et de bons souvenirs.

Mais Mgr. Bourget jugeant qu'il fallait un champ plus vaste à son zèle et à son activité, le rappela à l'évêché de Montréal.

Les fidèles de la ville et du diocèse savent si sa vie a été bien remplie depuis cette époque, si son ministère a été laborieux et fécond en bonnes œuvres. A la chaire, au confessionnal, au chevet des malades, partout, on l'a vu se prodiguer sans réserve, avec bonheur, toujours à son poste, cherchant sans cesse l'occasion de faire le bien, affable pour le pauvre comme pour le riche, faisant aimer la religion par les grands comme par les petits, par les savants et les ignorants, recherché des sociétés de jeunes gens et des classes ouvrières, rendant le prêtre agréable où il n'avait été auparavant que difficilement accepté, l'ami, par-dessus tout, le confident et le directeur de la jeunesse.

Ses retraites dans les collèges l'ont mis en rapport avec la plupart des jeunes gens des diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe. Il a prêché, confessé et marié presque toute la génération actuelle. C'est à lui que les directeurs de collèges adressent leurs élèves partant pour la ville, que les parents recommandent leurs enfants quittant pour toujours le toit paternel. Ces recommandations ne sont jamais perdues. Il les accueille avec bonheur ces jeunes gens qu'il aime tant, il les suit, les surveille, leur apparaît quelquefois, au moment où ils s'y attendent le moins, et fait tout cela avec tant de délicatesse, de bonne humeur et de bonté, qu'on se rend à sa chambre ne serait-ce que pour lui faire plaisir. De là au confessionnal il n'y a qu'un pas, et comme il fait la moitié de ce pas, on fait le reste sans s'en apercevoir.

On sait qu'il fut un temps où les étudiants en médecine n'avaient pas trop bonne réputation; ce n'étaient certainement pas des rongeurs de balustres et personne ne leur aurait donné le bon Dieu sans confession. Eh bien! M. Fabre a trouvé moyen de les évangéliser, de les réconcilier avec la robe noire; il a planté son drapeau jusque dans l'école de médecine, et aujourd'hui, les étudiants en médecine sont regardés comme des chrétiens.

Mgr. Fabre était le prêtre à la mode, celui à qui on s'adressait dans les circonstances critiques ou solennelles, qu'on recherchait pour les mariages *fashionable*.

Peu d'hommes paraissent plus à leur place et ont plus que M. Fabre l'esprit de la vocation sacerdotale; le travail ne lui coûte rien, et il ne s'en plaint jamais, car il fait par plaisir ce que d'autres font par devoir; il était fait pour le sacerdoce comme l'oiseau est fait pour voler, le poisson pour nager.

En mil huit cent soixante-neuf, lors du concile du Vatican, il fit un second voyage en Europe, revint avec plaisir, à Rome, ses anciens confrères du séminaire devenus évêques et eut l'honneur d'avoir des relations intimes avec l'illustre évêque de Poitiers, Mgr. Pie. Etant allé en Belgique, il admira la méthode de l'articulation en usage dans les établissements de sourds-muets de ce pays et revint avec l'idée de l'établir à Montréal. Déjà nous pouvons apprécier les heureux résultats de cette sublime institution enfantée par la charité catholique.

Faisons maintenant en quelques lignes le portrait du futur évêque de Montréal. Mgr. Fabre est de taille un peu au-dessous de la moyenne, mais solide; il a de l'embonpoint, de l'aisance et de la distinction dans le maintien, de la grâce dans tous ses mouvements. Sa physiologie est douce, affable, vive et presque toujours souriante, aucune aspérité, rien de triste ou d'anguleux dans son extérieur qui respire le bonheur et inspire la confiance et les sympathies. La tête forte et le front découvert porteront bien la mitre.

Il y a dans tout ce qu'il fait, dans sa manière de parler et d'offrir un heureux mélange de simplicité, d'élégance, de dignité et un cachet de bonne éducation qui sient admirablement à un évêque. Il est né prêtre et gentilhomme.

C'est le lieu de dire qu'il a une mémoire remarquable, une grande rapidité de pensée servie par une facilité de parole que tout le monde connaît. Son discours est un jet continu qu'entrelient une source intarissable; il n'a pas la peine de chercher la phrase, elle lui arrive toute faite, toute habillée. Il n'est jamais pris au dépourvu et ne pourra, lorsque, en sa qualité d'évêque, il sera appelé à parler dans maintes circonstances, alléguer le défaut de préparation, car il est toujours prêt. Il excelle à tirer parti de l'idée du moment, à appliquer un texte ou un précepte à la fête, à la circonstance du jour. Il saisit une question au vol, en voit immédiatement les côtés les plus saillants, les points essentiels, et dit clairement ce qu'il a vu si rapidement.

Sa prédication sans être véhémement est fort goûtée, elle plaît et persuade et se met à la portée de tout le monde, elle avait d'avance l'onction épiscopale, le caractère de dignité et de noble simplicité qui convient aux paroles d'un évêque. On aimera encore mieux l'éloquence de l'évêque que celle du prêtre.

Ajoutons que si l'avènement de M. le chanoine Fabre à l'épiscopat, est salué avec joie par tous les catholiques de ce diocèse, c'est qu'à la fermeté des principes et à la solidité des doctrines, le nouvel évêque joint un esprit de paix et de conciliation, une bienveillance et une connaissance du monde qui seront d'une grande utilité dans les circonstances actuelles. Rome vient de manifester le désir que les esprits rentrent dans la voie de l'apaisement et de l'union. L'épiscopat de Mgr. Fabre va donc commencer sous d'heureux auspices au milieu des réjouissances de tous les hommes de bonne volonté, sous la direction et le regard du saint évêque qui depuis trente ans illustre le siège épiscopal de Montréal.

Mgr. Fabre n'aura qu'à marcher sur les traces de son vénérable prédécesseur à continuer la chaîne de ses bonnes œuvres.

L. O. DAVID.

P. S.—Mgr. Fabre est frère de Lady Cartier, de MM. Hector Fabre, de *L'Érèment*, et Gustave Fabre, marchand de cette ville et de demoiselle Hectorine Fabre qui est aussi aimable que pieuse.

Nous devons à M. J. A. Gravel, oncle de Mgr. Fabre, quelques-uns de nos renseignements.

L. O. D.

#### CÀ ET LÀ.

##### INDUSTRIE.

Un bon moyen pour la population de promouvoir l'industrie est d'encourager dans leur commerce les marchands qui s'en occupent, qui mettent des capitaux dans l'établissement des manufactures, de leur manifester de toutes manières des sympathies et de la confiance. En protégeant les gens entrepreneurs qui comprennent les besoins du pays et travaillent à donner du travail au peuple, on se protège soi-même. C'est en leur faisant gagner plus d'argent dans leur commerce qu'on leur donnera les moyens d'en mettre dans l'industrie. Notre intérêt est de les enrichir, puisqu'en faisant leur fortune ils font celle du pays.

M. Jetté a introduit un bill pour incorporer la *Banque du Canada*. Capital: \$1,000,000 divisé en 1,000 actions de \$100 chacune; bureau principal, Montréal;—Directeurs provisoires: MM. Claude Melançon, Louis Tourville, Joël Leduc, Louis Monat, E. A. G. Hébert, L. O. Turgeon, A. S. Hamelin, Charles Hébert, Jos. Hudon G. R. Fabre, J. A. Gravel et C. Gravel, tous marchands. La Banque entrera en opération dès que \$500,000 auront été souscrites et \$100,000 versés.

#### ROME A PARLÉ.

Nous invitons nos lecteurs à lire attentivement les documents qui suivent:

Archevêché de Québec,  
13 avril 1873.

M. le Rédacteur,

Je vous envoie avec prière de la publier, une lettre de Son Eminence le cardinal Barnabo, au sujet des luttes déplorablement qui ont eu lieu entre les catholiques de cette province par le moyen de journaux et de pamphlets. Je m'abstiens de tout commentaire, parce que ce document est assez clair par lui-même.

Mon plaidoyer sur ce sujet, devant la Propagande, a été fort court. J'ai déposé un certain nombre de ces pamphlets et de feuilles du *Nouveau-Monde* et du *Franc-Parleur*, et j'ai demandé ce qu'il faut penser d'un genre de polémique contre lequel j'avais protesté en vain depuis longtemps.

La sacrée congrégation a ordonné d'adresser directement à chacun des évêques de la Province, une lettre semblable à celle que j'ai reçue. Je la publie pour que l'on connaisse partout, dans le diocèse, quelles sont les intentions du Saint Siège.

J'ai la confiance que, soit dans vos articles éditoriaux, soit dans les correspondances que vous admettez, vous vous ferez un devoir de suivre les règles pleines de sagesse et de charité qui vous sont tracées.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, on manque de les observer à votre égard, ne vous croyez pas pour cela en droit de les violer vous-mêmes. Les meilleures causes n'ont pas de plus dangereux ennemis que ces prétendus amis qu'un zèle aveugle entraîne au-delà des justes bornes.

Sachez posséder votre âme dans la patience, comme dit Notre-Seigneur. Laissez tranquillement s'épuiser les fureurs d'un adversaire qui veut suppléer aux arguments par le persiflage, l'injure ou la calomnie. Le bon sens public en fera justice tôt ou tard. Le coupable lui-même, devenu plus calme et averti par sa conscience, rougira de ces excès, et s'il lui reste quelque sentiment d'honneur et de religion, il s'efforcera de les réparer. De cette manière, tout rentrera dans l'ordre et vous sortirez de ces luttes avec la conscience d'avoir évité, sinon toutes les erreurs auxquelles est sujette la pauvre humanité, du moins les excès que rien ne saurait justifier.

Agrées, monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

#### LETTRE

de Son Eminence le Cardinal Barnabo, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Monseigneur E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il est arrivé à la connaissance de la Sacrée Congrégation de la Propagande, que le Canada et surtout la Province Ecclésiastique de Québec, voit, depuis quelques temps, des querelles d'opinions fréquemment soulevées et poursuivies dans des journaux et des pamphlets, et que les auteurs de ces écrits, abondant chacun dans son propre sens, ne s'épargnent pas les injures réciproques, et ne craignent pas de censurer et d'accabler d'outrages les personnes qui ne partagent pas leurs opinions, et même quelques fois ceux que revêt l'éclat de la dignité épiscopale. Je n'ai pas manqué de faire connaître ces désordres aux Eminentissimes Pères de cette Congrégation, auxquels est confié l'examen des affaires de la susdite province ecclésiastique.

Connaissant bien que de tels excès ne peuvent avoir lieu sans un grand scandale des fidèles, et sans provoquer le mépris des hérétiques, qui se réjouissent grandement des luttes entre les catholiques, ces mêmes Pères ont ordonné de presser fortement et de conjurer dans le Seigneur tous et chacun des prélats de la susdite province ecclésiastique, d'employer tous leurs efforts à bannir les querelles de ce genre des journaux et des pamphlets rédigés par des catholiques; de sévir contre ceux qui se rendront coupables en cette matière; et, au besoin d'interdire aux fidèles la lecture de ces journaux. De plus, les Eminentissimes Pères cités plus haut, remplis de douleur à la vue de ces divisions et de cette rivalité des esprits, qui se sont récemment manifestées dans la Province de Québec, au préjudice de la paix et de la charité chrétiennes, ont commandé d'engager fortement les évêques de cette province à faire tous leurs efforts pour assurer l'unité d'esprit dans les liens de la paix, par la cessation complètes de ces disputes. En communiquant ces instructions à Votre Grandeur, je ne doute nullement qu'elle ne veuille se conformer, quant à ce qui la regarde, aux ordres et aux prières de la Sacrée Congrégation. Je prie Dieu qu'il vous conserve longtemps sain et sauf.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 23e jour de mars 1873.

Je suis de Votre Grandeur,  
le frère très-dévoté,

(Signé,) { AL. CARD. BARNABO, Pfr.  
JEAN SIMONI, Secrétaire.

Comme des documents qui précèdent on pouvait conclure que le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur* étaient spécialement atteints par la condamnation de la Sacrée Propagande, Mgr. de Montréal a publié, vendredi dernier, dans le *Nouveau-Monde*, une lettre adressée à l'archevêque de Québec, dans laquelle Sa Grandeur émet l'opinion qu'il serait injuste de faire croire que le décret pontifical s'adresse particulièrement à ces deux journaux.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier cette lettre, mais les extraits suivants en renferment la substance:

« En examinant attentivement la lettre de V. G., on demeure convaincu qu'Elle a voulu signaler le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*, comme les seuls coupables, les seuls qui méritaient d'être écrasés sous le poids de l'autorité Pontificale. Elle fait donc dire à ce document ce qu'il ne dit pas; et par conséquent Elle le commente, pour qu'il puisse s'interpréter dans un sens qui ne lui est pas propre et naturel.

« Votre Grandeur déclare qu'Elle a dénoncé le *Nouveau-*

*Monde* et le *Franc-Parleur*, mais que son plaidoyer à ce sujet, devant la Propagande, a été fort court.

« J'en ai été informé dans le temps; et je me suis fait alors un devoir de demander que l'on examinât ces journaux, avec toute la sévérité requise, en protestant que si l'on y découvrait quelque chose de contraire aux principes de la sainte doctrine et aux saintes règles de la charité et de la justice, tout serait réparé publiquement et dans le plus petit détail.

« Cette demande est restée sans réponse; et malgré cette protestation de bon vouloir qui devait, ce semble, appuyer l'accusation portée contre ces journaux, on n'en fait aucune mention dans ce document apostolique. C'est donc qu'on a pas eu l'intention de les censurer plus que les autres. Cet exposé que fait Votre Grandeur est donc de nature à induire en erreur ceux qui n'ont pas été à même de suivre le court plaidoyer de V. G. devant la Propagande.

« Je ferai maintenant observer à Votre Grandeur que si c'était votre droit, ce que je ne conteste pas, de dénoncer ces deux journaux, qui se publient dans la province, mais dans une ville étrangère à celle de Québec, ce devrait être un devoir pour Elle d'en dénoncer d'autres qui se publient aussi, dans cette province, et même dans la ville métropolitaine, lesquels se sont rendus coupables d'excès bien condamnables, soit en professant des doctrines malsonnantes, pour ne rien dire de plus, soit en adressant de grossières injures à des évêques et à des prêtres qui avaient bien, eux aussi, un droit légitime à leur réputation.

« On a donc lieu d'être surpris, monseigneur, que travaillant à rétablir et à faire régner la paix et la concorde dans sa Province, ce que tout le monde désire et demande, Elle n'a pas jugé à propos de signaler à l'attention de la S. C. de Propagande ceux qui se trouveraient être les principaux auteurs de ces tristes divisions, au jugement même d'un des savants cardinaux de la Propagande, qui a reconnu que, relativement aux journaux, la provocation est venue de Québec, mais que les réponses de Montréal avaient été trop amères.

« Il est donc à regretter que Votre Grandeur, puisqu'Elle voulait désigner nommément des coupables à la S. C. de Propagande, n'en ait pu découvrir d'autres, dans toute sa province, que le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur* »

Mgr. de Montréal exprime aussi l'opinion que l'archevêque de Québec aurait dû attendre la réunion du prochain Concile provincial, pour aviser avec ses suffragants aux meilleurs moyens à prendre pour la publication du décret pontifical.

#### CONCLUSION.

Pour nous, nous ne voyons qu'une chose dans la lettre de la Sacrée Propagande, c'est que Rome désapprouve les querelles religieuses qui ont déchiré les catholiques de ce pays depuis deux ans et confirmé la position prise par ceux qui n'ont cessé de proclamer ces luttes intempêtes. Nos lecteurs savent que nous n'avons jamais voulu nous prononcer sur le mérite des questions débattues par nos confrères, et que toujours nous nous sommes bornés à nier l'opportunité et l'utilité de pareilles discussions.

Plusieurs de ces questions pouvaient être discutées sans doute avec utilité, car il est certain qu'il y avait des idées à réformer dans ce pays, et le *Nouveau-Monde* sous ce rapport a fait du bien, car il a traité ces questions avec un talent incontestable; mais il est venu un moment où la discussion, en tombant dans la sphère tourmentée des luttes politiques, ne pouvait que produire du mal. Nous nous contentâmes alors de jeter de l'eau froide de temps en temps sur l'ardeur des combattants et de faire quelques plaisanteries qui nous attirèrent de vertes sermones.

Nous fûmes surtout repréhensibles parce que nous avions osé dire qu'au lieu de se déchirer dans des luttes dangereuses on ferait bien mieux de s'entendre pour trouver les moyens de garder notre population et de lui apprendre à développer les ressources du pays. On nous accusa presque d'hérésie. Eh bien! nous n'étions pas si coupables, puisque Rome elle-même déclare qu'il faut bannir ces querelles des journaux catholiques.

Nous priâmes aussi ceux qui nous ont réprimandés, parce que nous avions jugé à propos de plaisanter au sujet de la guerre qu'on faisait à M. le Supérieur Raymond, de se rétracter puisque la lecture de ce prêtre éminent a été approuvée.

On nous pardonnera de nous réjouir en voyant approuver la position indépendante que nous avons prise et les idées que nous avons exprimées pendant deux ans au sujet des querelles religieuses. Il faut avouer que de tous ceux qui ont écrit sur ces questions c'est bien nous qui avons le plus de droits d'être satisfaits de la décision de Rome.

Ayant exprimé ces sentiments de satisfaction ou d'amour-propre, si l'on veut, nous rentrons dans la neutralité, le silence le plus absolu, conformément aux vœux de Rome.

L. O. D.

Le Liquide Rhumatique de Jacobs guérit les piqûres d'Insectes.

Un numéro récent du *St. John Morning News* conclut ainsi un long article faisant l'éloge du sirop composé d'Hypophosphate de Fellows: « M. Fellows mérite certainement beaucoup de considération pour son esprit d'entreprise en mettant à exécution sa précieuse découverte avec tant de succès, et la présence de semblables gentilshommes dans n'importe quelle société est un fait dont cette société devrait se féliciter »

Le *St. John Telegraph and Journal* dit: « L'invention de l'Hypophosphate de Fellows est devenue l'une des industries précieuses du pays, unique dans son genre et un honneur pour toute la Puissance du Canada »

## L'EMPOISONNEUSE DE DURHAM.

Trente victimes connues! mais il y a dans l'existence de l'accusée des lacunes que la justice n'a pu combler et qui autorisent des suppositions trop vraisemblables.

Marie-Anne Cotton a tué plus de vingt enfants, tant à elle qu'à ses maris. Elle a tué sa mère; ses maris et ses amants n'ont pas échappé au même sort, sauf un qui, effrayé par la rapidité avec laquelle disparaissaient ses enfants, a quitté la maison sans qu'on ait pu savoir ce qu'il est devenu. L'accusation pour se reconnaître au milieu de tant de crimes, les divise par groupes. Le poison a toujours été le même: l'arsenic.

Marie-Anne demandait une mixture pour détruire les punaises; elle mettait cette mixture dans l'eau, et le précipité qu'elle obtenait lui donnait de l'arsenic.

Jusqu'à l'âge de 21 ans, on n'a pu savoir au juste ce qu'avait fait Marie-Anne. Elle avait, à n'en pas douter, mené une vie très-aventureuse; elle aurait été en service chez un capitaine, puis chez un chirurgien. La vérité est qu'elle promenait ses amours homicides dans toutes les grandes villes du littoral nord-est de l'Angleterre. En 1856 elle épousa un mineur, Mowbray, dont elle a huit enfants qui tous meurent successivement et subitement, ainsi que quatre enfants que celui-ci eut en d'un premier lit: Mowbray meurt lui-même en 1866 sans que la justice ni la médecine s'inquiètent de cette incroyable série de morts subites.

Tous les médecins attribuaient ces morts à la fièvre gastrique qui faisait des ravages à Durham. La mère de Marie-Anne est emportée avec les mêmes symptômes et la même rapidité.

Marie-Anne, devenue veuve de Mowbray, entre comme infirmière à l'hôpital de Sunderland, et là elle fait la connaissance de Georges Ward, âgé de 33 ans, et l'épouse.

Plus tard, celui-ci meurt aussi de la prétendue fièvre gastrique. Elle épouse un contre-maître d'usine, John Robinson, déjà père de trois enfants. Les trois enfants meurent dans l'espace de quatre mois; plus, dans la même année meurt encore une propre fille de Marie-Anne. Robinson le mari, effrayé sans doute, quitte sa femme. Marie-Anne, sans plus s'inquiéter de ce qu'il devient, s'empresse d'épouser Cotton. De ce chef elle est bigame.

Voilà donc un ensemble d'une vingtaine d'empoisonnements. C'est ce que l'accusation appelle le "groupe de Sunderland."

Il y a deux autres scènes de crimes désignées sous le nom de: "Groupe de Newcastle" et de "Groupe de West Anckland."

Il faut ajouter qu'il y a une lacune de deux ans et demi dans la biographie de Marie-Anne. De 1868 jusqu'à 1870, époque de son quatrième mariage, qu'a-t-elle fait? Son silence sur certains points, ses allégations contradictoires sur d'autres, autorisent bien des suppositions.

Au printemps 1870, elle va recommencer dans le comté de Northumberland les crimes qu'elle avait commis dans le comté de Durham.

Elle allait là pour voir une camarade d'enfance, servante comme elle. Sa gentillesse, une certaine distinction de manières, séduisent Frédéric Cotton qui, bien que marié et père de quatre enfants, noue des relations avec elle. La femme de F. Cotton meurt subitement; Cotton épouse Marie-Anne.

Cotton avait chez lui sa sœur, qui était venue tenir son ménage du jour où il avait été veuf. Sa sœur succombe en quelques jours. Deux enfants de son frère eurent le même sort. Ce sont ces empoisonnements qui composent le groupe de Newcastle.

Au bout de quatre ou cinq mois de cette nouvelle résidence, Cotton meurt; il fut bientôt suivi, à quelques mois d'intervalle, par son fils aîné, âgé de 10 ans, son plus jeune âgé de 14 mois.

Marie-Anne paraissait si désespérée que les sympathies les plus vives se manifestèrent. On ouvrit une souscription à son profit; les propriétaires de la mine la logèrent gratuitement, l'approvisionnement de charbon. Son mari et ses enfants sont enterrés aux frais de la paroisse.

Mais voici que dans la dernière semaine de 1872, quelques jours après la mort des deux enfants, Joseph Natrasse, un amant de Marie-Anne, est atteint des mêmes symptômes que les autres victimes; avant de mourir il manifeste ses soupçons à un de ses amis.

Dès le lendemain, Marie-Anne donnait un successeur à son amant empoisonné. C'est 9 mois et 9 jours après la mort de Natrasse qu'elle est accouchée, dans la prison de Durham, de l'enfant qu'à l'audience même elle tient dans ses bras.

Les médecins n'avaient rien compris, rien deviné. Mais l'assistant-coroner s'inquiétait des agissements de cette femme. Ses incessantes demandes de secours à la paroisse qui, à chaque décès, payait les frais d'inhumation, éveillaient les inquiétudes et les doutes.

Une enquête eut lieu. Le docteur Kilburn procéda à l'autopsie du dernier enfant et ne découvrit aucune trace de poison; puis sous la pression de l'opinion, il recommence ses opérations et reconnaît la présence de l'arsenic.

La Cotton n'est pas encore arrêtée. On attendit un rapport du docteur Scattergood, l'éminent professeur de toxicologie. Celui-ci déclara que l'estomac était saturé d'arsenic. Cette fois, elle fut arrêtée et accusée de deux homicides.

C'est alors qu'on se rappela ce qui s'était passé, et dans le comté de Durham et à Walbottle; des exhumations furent ordonnées. Dans les cadavres exhumés, on constata une quantité énorme de poison.

Quel avait été le mobile de tant de crimes? C'était le même mobile qui avait poussé Lapommeraye à empoisonner Mme de Paw; il s'agissait de recueillir une prime d'assurance. Seulement les chiffres différaient; à la Cotton chaque mort rapportait de 125 à 250 francs.

L'accusée a 36 ans; elle ne manque pas d'un certain charme, bien que ses yeux noirs aient une expression fautive et sinistre. Comment Marie-Anne s'est-elle procuré tant de poison? Elle avait envoyé un de ses enfants chercher chez un pharmacien ou droguiste 3 pence de savon noir et d'arsenic sous prétexte de détruire les punaises de son lit. Aussi l'enfant allait sans défiance, acheter lui-même le poison qui lui était destiné.

Le pharmacien exigea la signature de la mère. Celle-ci envoya à sa place une voisine. Dans le mélange qui fut livré il y avait, dit-on, une demi-once de poison; or, 3 grammes suffisent pour tuer un homme!

Une épêche de Durham apprend que Marie-Anne Cotton a été condamnée à la peine de mort.

Gardez toujours près de vous les Pilules Laxatives et Toniques du Dr. Colby.

## LES MODOCS.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro, du massacre des commissaires américains par les Modocs. Voici quelques détails gris dans le "Courrier des Etats-Unis."

La fraction de la tribu Modoc dont le capitaine Jack est le chef, vivait autrefois sur les bords de la rivière Lost, située aux confins de la Californie et de l'Oregon. Elle révéla son existence par le meurtre de plusieurs colons: après quoi, pour échapper au châtimement dont elle était menacée, elle se retira près du lac Tule dans une forteresse naturelle presque inexpugnable.

Ainsi à l'abri, pour un temps du moins, les Modocs s'occupèrent d'accumuler des provisions, et firent pour cela des incursions contre les colons blancs des environs. Mais leur sécurité ne pouvait être éternelle, et le gouvernement des Etats-Unis dirigea contre eux une force de trois cents hommes sous les ordres du colonel Gillem. On sait le sort qu'a eu cette expédition. Après une lutte de plusieurs heures, les soldats du colonel Gillem ont été obligés de se retirer, après avoir essayé un échec signalé.

Cette victoire enhardi les Modocs, qui crurent pouvoir tenir tête aux blancs et leur imposer leurs conditions. Sur ces entrefaites, l'administration du général Grant crut devoir saisir cette occasion pour inaugurer la politique de paix à l'égard des Indiens: une première commission fut nommée et envoyée auprès du capitaine Jack pour écouter ses plaintes, examiner la situation, et essayer d'éloigner la tribu en lui assignant une réserve où elle pût vivre à l'aide des largesses du gouvernement sans inquiéter ses voisins et gêner la colonisation.

Des commissaires nommés par l'administration reçurent la mission d'ouvrir des négociations, appuyés par des renforts, au nombre de trois cents hommes, envoyés pour se joindre à la petite troupe du colonel Gillem, sous les ordres du général Canby.

Les Modocs montrèrent des dispositions conciliantes. Ils ne demandaient pas mieux que de faire la paix. Plusieurs entrevues eurent lieu et le général Canby avait les meilleures espérances de mener à bonne fin sa mission laborieuse; enfin, un dernier rendez-vous fut concerté pour vendredi dernier, à 11 heures du matin. A ce rendez-vous, se rendirent d'une part, le général Canby, le Rév. Dr. Thomas, de Petaluma (Californie), doyen président de l'église presbytérienne, M. A. B. Meacham, qui déjà avait fait partie de la première commission, M. Dyar, l'interprète Riddle et sa femme indienne, Matilda, qui, à plusieurs reprises, avait servi d'intermédiaire entre les deux camps; enfin à cette petite troupe se joignirent les deux Indiens Modocs, Boston Charley et Bogus Charley, qui avaient passé la nuit au camp du général Canby; de l'autre part, arrivèrent le capitaine Jack, John Schonchin, Black Jim, Schack Nasey Jim, Ellen's Man, et Hawker Jim. Ces hommes n'avaient pas de fusils; mais ils portaient un revolver à la ceinture. On n'y fit pas attention, attendu que dans les entrevues antérieures chaque homme était ainsi armé, et portait en outre son fusil avec lui.

Les deux partis s'assirent en cercle, et la conférence commença. M. Meacham parla le premier, fit l'historique du passé, et exposa ce que le gouvernement comptait faire pour l'avenir. Le général Canby prit ensuite la parole, et le Dr. Thomas harangua l'assistance à son tour. Pendant ce temps les Indiens étaient restés silencieux. Le capitaine Jack rompit le silence et fit un long discours qu'il conclut en disant que décidément ce qu'il voulait, c'était de retourner à son ancienne réserve de Hot Creek et de Cottonwood sur la rivière Lost. M. Meacham lui répondit que cela n'était pas possible; Schonchin, qui paraît avoir dans toute cette affaire joué le rôle principal et avoir dirigé les résolutions du capitaine Jack, s'est alors écrié que c'en était assez et qu'il était inutile d'en dire davantage. Il parlait encore quand le capitaine Jack, se levant passant derrière les autres, donna le signal en criant: Garde à vous! En même temps il ajusta le général Canby et tira; la capsule seule partit; l'arma son pistolet de nouveau, fit feu, et le général tomba foudroyé; la balle l'avait atteint au-dessous de l'œil. Schonchin frappa M. Meacham de deux balles, l'une à l'épaule, l'autre à la tête; le docteur Thomas tomba mort sous les coups de Boston Charley et d'un autre indien. M. Dyar s'enfuit et fut poursuivi par Hawker Jim; se voyant près d'être atteint, il se retourna le pistolet en main. Jim tourna bride, et M. Dyar put gagner le camp sain et sauf. Enfin, Riddle et sa femme furent frappés et renversés à terre; mais ils purent aussi retourner parmi les blancs, où ils arrivèrent quelques instants après M. Dyar.

Le général Canby était un officier d'une grande distinction, et, par dessus tout, un homme dont la bonté et l'esprit de justice inspiraient à tous ceux qui l'approchaient autant d'affection que de respect. Le crime de ses assassins est d'autant plus odieux qu'il avait été pour eux d'une bienveillance paternelle. Pendant les jours qui ont précédé l'événement il les a nourris, vêtus, leur a distribué des couvertures et du tabac. On l'a vu donner à Boston Charley, celui-là même qui a tué le docteur Thomas, de l'argent de sa poche pour aller acheter quelque chose à la cantine. Les squaws venaient parfois au camp, et s'en retournaient, grâce aux libéralités du général, chargés de provisions, d'étoffes, etc. Et leur bienfaiteur a été la première victime!

## PROCÈS TERRIBLE.

L'un des collaborateurs du *Monde Illustré* raconte ce qui suit:

Depuis le trop fameux Troppmann, je ne crois pas qu'on ait entendu parler d'un pareil massacre: Johannès Mano, l'accusé, n'a pas encore trente ans, il est facteur rural; c'est un paysan landais, sans instruction, mais doué, dit-on, d'une intelligence remarquable. Il habitait avec sa femme, ses quatre enfants, dont l'aîné, Bernardin, n'a pas encore huit ans, la ferme des Tastous, exploitée par deux vieillards, son beau-père et sa belle-mère. Johannès était un ivrogne, un joueur; il dépensait son argent dans les cabarets et rentrait presque toujours fort tard; sa famille lui adressait des reproches qui l'irritaient; il y répondait par des injures, par des violences et surtout par de sinistres menaces. Voilà la cause du crime; il n'y en a pas d'autres; ce misérable avait-il médité de se soustraire à cette surveillance qui lui pesait, de se livrer sans obstacle à ses penchants? A-t-il voulu se venger? On ne sait; mais il est certain qu'un matin, on trouva morts son beau-père, sa belle-mère, sa femme et ses deux petites filles, dont l'une n'avait que onze mois. Toutes ces victimes avaient eu le crâne fracturé par ce terrible instrument qu'on appelle un pic. Johannès avait couché au bourg du Barp, dans une écurie, du

moins on l'y trouva vers cinq heures du matin, et il prétendit qu'il y était entré à dix heures du soir, en sortant du cabaret, afin d'être le lendemain de bon matin à son ouvrage.

Les deux petits garçons de Johannès Mano vivaient encore; le plus jeune, âgé de trois ans, avait dormi profondément; mais Bernardin, qui n'avait que sept ans alors, avait fait un épouvantable rêve; il avait entendu crier son grand-père, sa grand-mère, sa mère; puis le silence s'était fait, puis un homme, son père, était venu s'assurer s'ils dormaient bien tous les deux, et il avait, instinctivement, fait semblant de dormir, — heureusement!... Puis ce père, ce fantôme, avait essayé de cacher un pantalon... Puis il avait disparu.

Voilà ce que ce pauvre petit être a raconté au juge d'instruction, voilà ce qu'il a répété devant la cour d'assises, et je puis bien vous jurer que personne de nous n'a assisté et n'assistera probablement jamais à une scène plus dramatique, plus épouvantable, plus terrible que cette déposition d'un enfant contre son père. M. le président, après avoir interrogé l'enfant, l'a pris par la main, l'a conduit devant le banc des jurés, a renouvelé ses questions et a obtenu les mêmes réponses; puis il a conduit l'enfant devant l'accusé, devant le père, et il a recommencé une troisième fois l'interrogatoire.

Enfin, il a demandé à Johannès: "Voulez-vous interroger votre enfant vous-même?"

Et l'accusé, qui pourtant, pas plus dans les confrontations avec les cadavres que dans le cours de l'instruction et dans le débat public, ne s'est montré tendre et timide, a reculé devant cette épreuve!

Moi, qui n'ai dans ce courrier ni le temps ni l'espace nécessaires pour un compte-rendu complet, je cherche les points saillants, les côtés anecdotiques des causes; c'est à ce point de vue que je reproduis un fait fort curieux que les témoins ont fait connaître et qui tiendra sa place dans l'histoire des chiens célèbres: La nuit du meurtre, le chien de garde n'avait pas aboyé; c'était pourtant un animal fort méchant et qui, peu de temps auparavant, avait mordu un des domestiques de la ferme nommé Larue. Quand on enterra les victimes, le chien suivit les cercueils jusqu'au cimetière; là, tous les assistants se séparèrent. Johannès Mano, déjà soupçonné et même soumis à une surveillance occulte, partit de son côté, et tout le monde remarqua avec surprise que le chien, au lieu de suivre le dernier maître qui lui restait, s'en alla sur les talons de Larue, le domestique qu'il n'aimait pas et qu'il avait mordu!

Le chien aussi avait-il quelque vague et terrible souvenir? L'assassin de Tastous a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

## LES BRIGANDS ITALIENS.

Dans le temps que le pape régnait on ne manquait pas de le rendre responsable du brigandage qui se faisait dans ses Etats, mais il paraît que les choses sont loin d'aller mieux sous Victor-Emmanuel. Voici ce que dit à ce sujet un écrivain français. Parlant de la commiseration déplacée des jurys français à l'égard de quelques grands coupables, il ajoute:

Quel droit avons-nous après cela d'accuser la maauvétude des jurys italiens à l'égard de ces bandits qui, non contents de détrousser les voyageurs, les emmènent comme otages et, lors que la rançon se fait trop attendre, leur coupent le nez ou les oreilles? Car c'est ainsi que les choses continuent à se passer dans le doux pays où résonne le si. Du talon de la botte jusqu'aux frontières de la Lombardie, le brigandage continue à fleurir sous Victor-Emmanuel, de même qu'autrefois sous les Bourbons de Naples. C'est un mal endémique au pays, comme la fièvre jaune aux Antilles et le vomito au Mexique. En ce moment même on juge à Aquila, capitale des Abruzzes, une bande de gentilshommes de la montagne qui, depuis trois ans, infestaient les routes à dix lieues à la ronde. Un voyageur qui a assisté à une des audiences de ce procès en a retracé l'aspect pittoresque. La physionomie de la salle est des plus curieuses. Ce que l'on appelle chez nous le banc des accusés est remplacé par une sorte de cage de fer. Derrière les barreaux de cette cage, dont chaque côté, par surcroît de précaution, est gardé par des gendarmes et des soldats, sont rangés les brigands, pareils à nos pensionnaires du Jardin des Plantes, avec lesquels d'ailleurs ils offrent plus d'un point de ressemblance. Entre ces hommes à la face bestiale, au front fuyant et déprimé, à l'œil sournois et inquiet où se lisent toutes les basses passions, tous les instincts féroces — et les bêtes fauves du désert, on se demande où est la différence et si, tout compte fait, celles-ci ne sont pas plus intéressantes que ceux-là. De ce milieu de créatures abruties se détache le chef de la bande, leur supérieur sinon par la moralité, du moins par l'intelligence. Celui-là, c'est le *manutengolo*; il ne travaille pas, mais il fait travailler les autres, leur servant d'éclaircur, de fourrier, d'indicateur, les renseignant sur les coups à faire, sur la route que doivent prendre les voyageurs, sur l'argent qu'ils portent avec eux, leur fortune et la rançon qu'ils peuvent payer. Tous ces braves gens ont chacun à leur passif une demi-douzaine d'assassinats — bien trouvés malgré la difficulté qu'il y a, dans cet aimable pays, à trouver des témoins. — Eh bien, pas un d'eux ne sera condamné à mort. On les enverra au bain, d'où ils s'échapperont pour assassiner de plus belle. Ainsi s'explique comment il se fait que le brigandage n'a jamais pu être extirpé du sol italien. Je me trompe; il le fut un instant pendant l'occupation française. L'homme qui a accompli ce miracle s'appelait le général M-nhès. Comment y était-il arrivé? Oh! mou Dieu, bien simplement, — en faisant passer par les armes tous les brigands qui lui tombaient entre les mains. — Cette conduite, il est vrai, lui valut d'être traité de Néron et de Caligula. Les entrailles des philanthropes s'émurent, et l'on en revint au système de la légalité tempérée par la douceur. Depuis ce temps-là les brigands continuent à faire leurs petites affaires, et les voyageurs à payer de leur bourse ou de leur personne, c'est-à-dire de leur vie ou de leurs oreilles. *All right!*

## RÉCIT NAVRANT.

Nous glanons, dit le *Moniteur Acadien*, les détails suivants dans le *Recorder* d'Halifax que nous venons de recevoir au sujet du naufrage de l'*Atlantia*.

Un jeune Irlandais du nom de Leahan, après avoir raconté ses péripéties au commencement du désastre, donne ainsi le récit des faits dont il fut témoin du haut de la mâture du vaisseau naufragé: C'était au point du jour. Une masse de quelque chose avançait à côté du navire, au moment de son passage; une plainte, — ce devait être un cri perçant, mais le mugissement

de la tempête en affaiblissait le son,—sembla s'élever de la masse qui couvrait plus de 50 verges d'eau. Qu'est-ce? demanda-t-il à son voisin. Des lions de mer, répond l'interpellé, un étranger probablement qui ignorait que nous n'en avons pas sur nos côtes. Mon dieu! s'écrie un troisième, ce sont les femmes! C'étaient bien elles en effet. Elles avaient été balayées de l'entrepont par la mer, et avec leurs enfants au nombre de deux à trois cents, elles partaient pour l'éternité.

Lehan resta sept heures dans la mâture montant et descendant pour ne pas laisser arrêter la circulation du sang. Il vit des deux côtés de lui des hommes tomber d'épuisement, la plupart des allemands forts et bien bâtis. La seule chance de sauvetage était au moyen d'un câble allant au rivage. Lehan ne vit qu'une femme dans la mâture; elle y était attachée quand il quitta le navire à quatre heures, mais elle mourut peu après.

Le steward de la chambre à fumer sauta par dessus bord avec un ceinturon de bouchons de liège autour du corps: il commença à caller graduellement, et pendant quelque temps il put se maintenir à flot par des efforts inouïs, mais il dut couler au fond, tenant une main au-dessus de l'eau après que sa tête fut disparue.

Un homme s'est saisi d'un quart de fleur et espérait se rendre au rivage en s'y tenant, mais les vagues étaient si hautes et si fréquentes qu'il ne put résister et on ne le revit plus.

Un autre passager sauvé raconte ainsi ce qu'il a vu: Nous avons peu vu de femmes. Tout arriva si vite qu'avant même que les plus fortes eussent franchi les passages bouchés, les femmes devinrent si égarées par le désespoir, ou l'eau envahissante entrava tant leur marche, que bien peu d'entre elles montèrent sur le pont. Celles qui montèrent furent emportées par les vagues avant qu'elles ne pussent s'attacher ou se faire attacher. J'ai vu une femme à l'eau avec trois enfants juste comme ils venaient d'être précipités; deux dans ses bras dont un en très bas âge et l'autre les bras autour de son cou. Ils disparurent presque instantanément.

Aussitôt que l'alarme fut donnée, tous ceux qui le purent, s'élançèrent sur le pont. Le vaisseau cependant était si penché que le côté était horizontal et le pont à peu près perpendiculaire. Le capitaine ordonna à chacun de monter dans les agrès, mais un grand nombre furent emportés comme des mouches, suivant l'expression des témoins, par les immenses vagues qui se précipitaient successivement et avec une force irrésistible sur le naufrage. Heureusement que le vaisseau était fortement bâti et se tint ensemble, autrement pas une seule vie peut-être n'eût été sauvée.

Ainsi cramponnés aux agrès, des centaines d'infortunés souffraient après le jour. Il faisait si noir qu'ils ne pouvaient percevoir le rocher sur lequel ils étaient échoués. Tous, ou presque tous, étaient vêtus de leurs habits de nuit; le vent était froid et perçant, et à chaque instant quelque pauvre malheureux, épuisé par le froid et la fatigue, était forcé de lâcher prise, et allait s'envelir sous les flots.

Au jour, les pêcheurs aperçurent le naufrage et vinrent porter secours aux victimes.

Un M. Reilly, passager à bord de l'*Atlantic*, a donné à la presse de St. Jean, N. B., des renseignements précis sur la traversée et la catastrophe. Il dit que l'équipage était composé de rien qui vaille. Le médecin du bâtiment s'est montré brutal et ne voulait pas se rendre aux appels qui lui étaient faits pour les passagers d'entrepont. La nourriture donnée à l'entrepont était de la pire espèce. Le thé, le café, la soupe, les sauces, fricassées, étaient faits dans la même marmite, qui ne voyait la lavette que tous les trois ou quatre jours. Une députation de passagers porta plainte au capitaine qui les renvoya en les menaçant des fers s'ils ne fermaient la bouche. L'immoralité régnait en maîtresse dans l'entrepont. Les femmes malades étaient constamment importunées par les waiters.

Pendant le naufrage, le docteur du bâtiment criait à se fendre les poumons qu'il donnerait cinq cent mille piastres à qui le sauverait. Il essaya plusieurs fois de traverser par le câble, mais chaque fois il dut revenir sur ses pas. Finalement il fut emporté dans une chaloupe, et son premier soin, rendu sur le rivage, fut de s'aller nichier dans la plus belle maison qu'il put trouver, au lieu de rester auprès des victimes qui mouraient de froid.

Si ces rapports sont vrais et ils le sont en partie au moins, on n'aurait pas autant sujet de s'attrister si l'équipage seul de l'*Atlantic* avait péri.

#### REVUE ÉTRANGÈRE.

Le bruit a couru, toute la semaine dernière, que le Souverain Pontife était à l'article de la mort et même qu'il était mort. Ces rumeurs tour à tour démenties et confirmées ont produit une grande sensation dans le monde catholique. Les journaux protestants eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de rendre les hommages les plus flatteurs aux vertus et à la vie glorieuse de Pie IX. On persiste encore à croire que la nouvelle est bien fondée mais qu'on tient la mort de Pie IX cachée, afin qu'on ait le temps de lui donner un successeur avant que cet événement soit connu. Il est certain que tous les cardinaux ont été mandés au Vatican et qu'ils y ont passé la semaine.

#### FRANCE.

On croit que l'Assemblée Nationale touche à sa fin, que vù l'évacuation prochaine de la France, la Gauche va demander que de nouvelles élections aient lieu et que la grande question du jour soit celle du choix de la forme future du gouvernement.

On sait qu'à partir du 5 mai prochain, la France n'aura plus que deux milliards à payer à la Prusse, que celle-ci s'est engagée en retour à évacuer la France au premier juillet prochain, les quatre départements des Vosges, des Ardennes, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle ainsi que la place et l'arrondissement de Belfort. Cette évacuation ne devra pas durer plus de quatre semaines.

Pour gages des deux paiements restant à accomplir, la place de Verdun avec son rayon continuera seule d'être occupée jusqu'au 5 septembre. A partir de cette date elle sera évacuée en deux semaines.

C'est alors que les communaux pourront s'en donner. C'est même une question de savoir s'ils attendront cela; beaucoup pensent dans tous les cas que les troubles vont commencer aussitôt après la dissolution de l'Assemblée.

Les débats qui ont eu lieu dans l'Assemblée Nationale démontrent l'énergie des convictions et des colères qui divisent l'opinion publique. Le moindre incident provoque des querelles et des emportements terribles.

M. Thiers est entré avant-hier dans sa 76<sup>ème</sup> année. C'est le 26 avril 1797 que naquit le président de la République française.

#### LES PERSÉCUTIONS CONTRE LE CATHOLICISME.

Pas un jour ne se passe sans vexations prussiennes contre le catholicisme, ses prêtres ou ses fidèles. Un décret royal supprime dans l'armée toutes les places d'aumôniers catholiques, étrange façon d'encourager cet esprit religieux de discipline qui a fait la force et le succès des troupes allemandes.

Par un autre arrêté, le vicaire général de Mgr. l'Evêque de Strasbourg a été brutalement expulsé de l'Alsace sous le prétexte hypocrite de propager le français; on a de même chassé du pays des catholiques qui recueillaient les jeunes Français désireux de trouver les moyens de rentrer et de vivre dans leur patrie.

En Suisse les choses ne sont pas conduites avec moins de haine contre le catholicisme: la commune de Soleure vient de décider qu'il appartiendra à ses représentants de fixer les points de religion qui seront enseignés dans les écoles catholiques et de défendre, en conséquence, l'usage de tout livre affirmant l'infailibilité pontificale. Voilà donc où le libéralisme conduit la vieille liberté suisse: à la plus stupide tyrannie!

#### ESPAGNE.

Les Carlistes font des progrès, pendant que républicains, radicaux et communalistes se déchirent. La situation de ce malheureux pays est plus déplorable que jamais, on n'a pas l'idée des excès et désordres qui s'y commettent tous les jours. Là, comme en France, ce n'est plus la république que le peuple veut, c'est le socialisme; ce n'est pas seulement aux lois qu'on s'attaque, c'est à la religion, à Dieu lui-même. L'Internationale y sème ses doctrines, y arme ses vicaires et menace de renouveler dans les grandes villes d'Espagne les horreurs de la Commune à Paris. On aurait même menacé de mort les ambassadeurs de France et d'Angleterre dans des lettres ainsi conçues:

"Ambassadeur, vous et votre gouvernement, complotez contre la République. Pour ce motif, vous avez été condamné à mort. La maison que vous occupez et celles de tous les consuls seront consumées par les flammes.—Anarchie! liquidation sociale et collectivisme!"

#### "LA DIRECTION."

Mais on ne croit pas que l'Internationale exécute de pareilles menaces, car les gouvernements européens comprendraient alors la nécessité d'exterminer cette infâme société.

#### FAITS DIVERS.

JUSTICE FRANÇAISE. — Les tribunaux français viennent de rendre jugement dans l'affaire du Memphis-El-Paso. On connaît cette immense fraude. Grâce à une histoire d'un chemin de fer imaginaire qui devait partir de Norfolk, sur l'Atlantique, et aboutir à San Diego sur le Pacifique, le général Frémont, ancien candidat à la présidence des Etats-Unis contre Buchanan, était parvenu avec l'aide de complices, à escamoter 20,000,000 de francs au public français. Le beau-frère de Frémont, M. le baron Gaudrée-Boileau, ancien consul général de France à Québec, puis à New-York et plus récemment ministre plénipotentiaire de France au Pérou, était aussi impliqué dans cette fraude. Les tribunaux français sont toujours extrêmement sévères pour de telles offenses. Aussi M. Crampon, rédacteur financier du *Monde* et de la *Semaine Financière*, qui avait reçu 800,000 francs pour faire mousser l'affaire, a été condamné à quatre ans de prison; M. Gaudrée-Boileau, qui avait reçu 736,000 francs et qui les a restitués, dit-on, a été condamné à trois ans, et le général Frémont, quoique absent, a été condamné à cinq ans. Les autres complices ont été condamnés à des peines qui varient de trois à cinq ans.

QUITTÉ POUR LA PEUR. — Un joli monsieur de notre ville, dit le *Courrier* de San Francisco, vient d'être la victime d'une plaisanterie dont il se souviendra longtemps. Il y a quelques jours, se trouvant avec une jeune dame qu'il accompagnait à la promenade, il s'arrêta à l'étalage d'une boutique d'orfèvre, et désignant une parure en diamant du prix de \$1,500, il dit en plaisantant à sa compagne que si cette parure lui plaisait elle n'avait qu'à l'acheter et à lui envoyer la note. La dame ne dit rien, et son cavalier avait oublié l'incident, quand mardi il reçut, sous un pli à son adresse, la note du joaillier pour la fameuse parure. Or, notre héros n'est pas précisément un capitaliste; toute sa fortune pour le moment se compose d'un millier de dollars placé à la caisse d'épargne. On peut juger de ce qu'il éprouva en lisant le poulet du marchand. Eperdu, il courut d'abord consulter quelques amis, auxquels il raconta les particularités de l'affaire. Tous lui dirent qu'il était un homme déshonoré s'il laissait protester le billet tiré sur lui. C'en était donc fait; il n'y avait plus qu'à s'exécuter. L'oreille basse, le galant s'achemina vers la boutique du joaillier pour essayer d'entrer en arrangement avec cet industriel. Il le trouva siégeant derrière son comptoir, et l'ayant mis en peu de mots au fait de sa situation, offrit de lui donner ses mille dollars et de lui payer le reste en versements mensuels. Le marchand l'écouta d'abord avec une gravité de mauvais augure, puis, n'y tenant plus, il partit soudain d'un immense éclat de rire: "Monsieur, remettez-vous d'une alerte si chaude," ce n'est qu'une plaisanterie; un prisonnier d'avril; la dame n'a pas voulu pousser l'indiscrétion plus loin."

On peut croire que notre héros respira; il avait eu une si belle peur. Aujourd'hui, il raconte la chose en riant, mais il jure qu'on ne l'y reprendra plus.

MODÈLE D'ADRESSE POUR LES CANDIDATS QUI ONT PERDU PLUSIEURS ÉLECTIONS.—M. Pradier-Bayard a adressé aux électeurs de la Corrèze la circulaire qui suit:

Limoges, le 9 mars 1873.

Électeurs de la Corrèze,  
Vous allez nommer bientôt un député à l'assemblée na-

tionale, en remplacement de M. le baron Rivet qui, sur la retentissante enclume du patriotisme contre les interrègnes gouvernementaux, fixa le cercle des pouvoirs du chef de la nation, dont le pacte de Bordeaux trouva la convention Romanoffienne de Moscou, pépinière impérissable de héros immortels...

Je ne suis ni socialiste, ni communal; ce qui signifie que je ne suis pas révolutionnaire non plus; parce que si je l'étais, la force centrifuge n'étant point balancée par la force centripète des lois, je serais précipité dans le néant...

Je suis donc conservateur comme Gambetta. Si cet homme d'Etat, si louangé par la démocratie, si détracté par la *sinécure*, n'eût eu de la conservation cette précieuse qualité, lorsqu'il s'élança dans les airs comme un roi des célestes demeures, pour y attendre l'Être suprême sur les maux de la patrie; sa dévorante nacelle n'étant point conservatrice, le lâchait par une soupape dans l'atmosphère, et lui faisait faire sous de gravitantes pirouettes, un incalculable plongeon.

Si vous me conférez le *hoyau politique*, saisissant les bouffes Apis qui furent la divinité adorée des Égyptiens; défonçant les terres politiques, j'y sèmerai pour la France l'alliance avec la Moscovie, et toutes les fécondantes graminées étant moissonnées et recueillies pour les âges futurs...

#### PRADIER-BAYARD.

Au crêpe éternel, sous la sainte filiation de son unique fille massacrée par des brigands connus et impunis; avocat, petit bourgeois en habit noir, comme Thiers; ne parlant qu'à l'instar de ce divin génie dans le cénacle des belles-lettres, fondé par les plus illustres génies de l'univers que pour contracter avec les littérateurs accents des *inintelligibles croquois politiques*.—Nous livrons cette débauche littéraire à la vengeance de M. Bougueney.

#### PROMENADE D'UN FLANEUR A TRAVERS LES LOIS

J'ai bien un peu regret d'avoir promis de continuer l'histoire légale du cheval sous la domination anglaise. Sans équivoque, tout le monde sait le rôle que cette bête a joué depuis la cession. Et Boileau me crie:

"Un dîner réchauffé ne vaut jamais rien"  
Pourtant promesse oblige; exécutons-nous, mais suivons le principe:

*Esto brevis... ut cit dicta, percipiant animi dociles, teneantque fideles.*

Le plus ancien acte qui fasse mention du cheval, sous la domination anglaise, est la 36<sup>ème</sup> George III, ch. 9, passé en 1806. Cet acte oblige "tout homme de l'âge de dix-huit ans et au-dessous de l'âge de soixante ans... tenant un ou plusieurs chevaux, de travailler à l'entretien et à la réparation des chemins pendant aucune espace de temps qui n'excèdera pas six jours dans chaque année et de plus pendant aucune espace de temps qui n'excèdera point quatre jours pour tout et chaque cheval qu'aucune personne tiendra."

La 39<sup>ème</sup> George III modifia ces dispositions relativement aux cités de Québec et de Montréal et substitua aux journées de travail, une taxe de sept chelins et six deniers sur chaque cheval, les poulains exceptés. Seuls les chevaux militaires sont par cet acte, exempts de la taxe. Sect. 24. La 3 et 4 Victoria, ch. 39, confirme cette dernière disposition.

Les chevaux conduisant les malles de Sa Majesté, ont de plus le privilège de passer libres de taxes de péage à certaines barrières. Voir Actes et Ordonnance Révisés, p. 383, 395, 400. On retrouve, modifiées, dans l'acte des municipalités et des chemins de 1855, les dispositions de la 36<sup>ème</sup> George III. S'agit-il de travaux de corvée, le sous-voyer peut obliger tout intéressé à travailler au moins trois jours, et de fournir son cheval s'il y a besoin, à peine d'une amende de sept chelins.

Même chose dans l'acte municipal refondu, p. 215. La 18 Vict. ch. 113, s. 1, reproduite à page 316 des S. R. B. C. règle la manière de conduire les chevaux. "Nul n'ira à cheval ni ne conduira un cheval sur les grands chemins dans un rayon de plus de dix milles de l'une ou l'autre des cités de Québec, Montréal, ou Trois-Rivières plus vite qu'au trot ordinaire. L'amende, en cas de contravention est de \$4 à \$20."

L'art. 859 du Code Municipal assujétit toute personne conduisant son cheval sur un pont ayant plus de vingt pieds de longueur à une amende de \$2 à \$20. L'art. 601 du même code permet au conseil de toute municipalité d'empêcher, le dimanche et les jours de fête d'obligation, les courses ou tout autre exercice de chevaux sur les ronds ou endroits quelconques. La sect. 10 de la 32 et 33 Vict. ch. 21 statue que: "Quiconque vole quelque bétail est coupable de félonie et sera passible de l'incarcération dans le pénitencier pour un terme de pas plus de quatorze ans ni moins de deux, ou dans toute autre prison ou lieu de détention pour un terme de pas moins de deux ans, avec ou sans condamnation aux travaux forcés et avec ou sans reclusion solitaire."

Je ne dirai rien de l'acte concernant la cruauté envers les animaux. L'humanité et la philanthropie se sont mises à contribution pour lui donner le jour. Le cheval et les autres bêtes trouvent une protection dont l'homme a droit d'être jaloux.

Je ne dirai rien non plus des règlements municipaux de votre grande ville, ni de votre société protectrice des animaux.

Nul doute que si les animaux parlaient encore comme aux temps de Phèdre, d'Esopé et de Lafontaine, ils voteraient à cette société plus d'une adresse de remerciements.

En attendant qu'ils recouvrent leur parole perdue, qu'elle accepte ceux des cœurs humains.

JOSEPH

Marieville, avril 1873

#### NOS GRAVURES.

##### LA PREMIÈRE RENCONTRE OU L'AMOUR A PREMIÈRE VUE

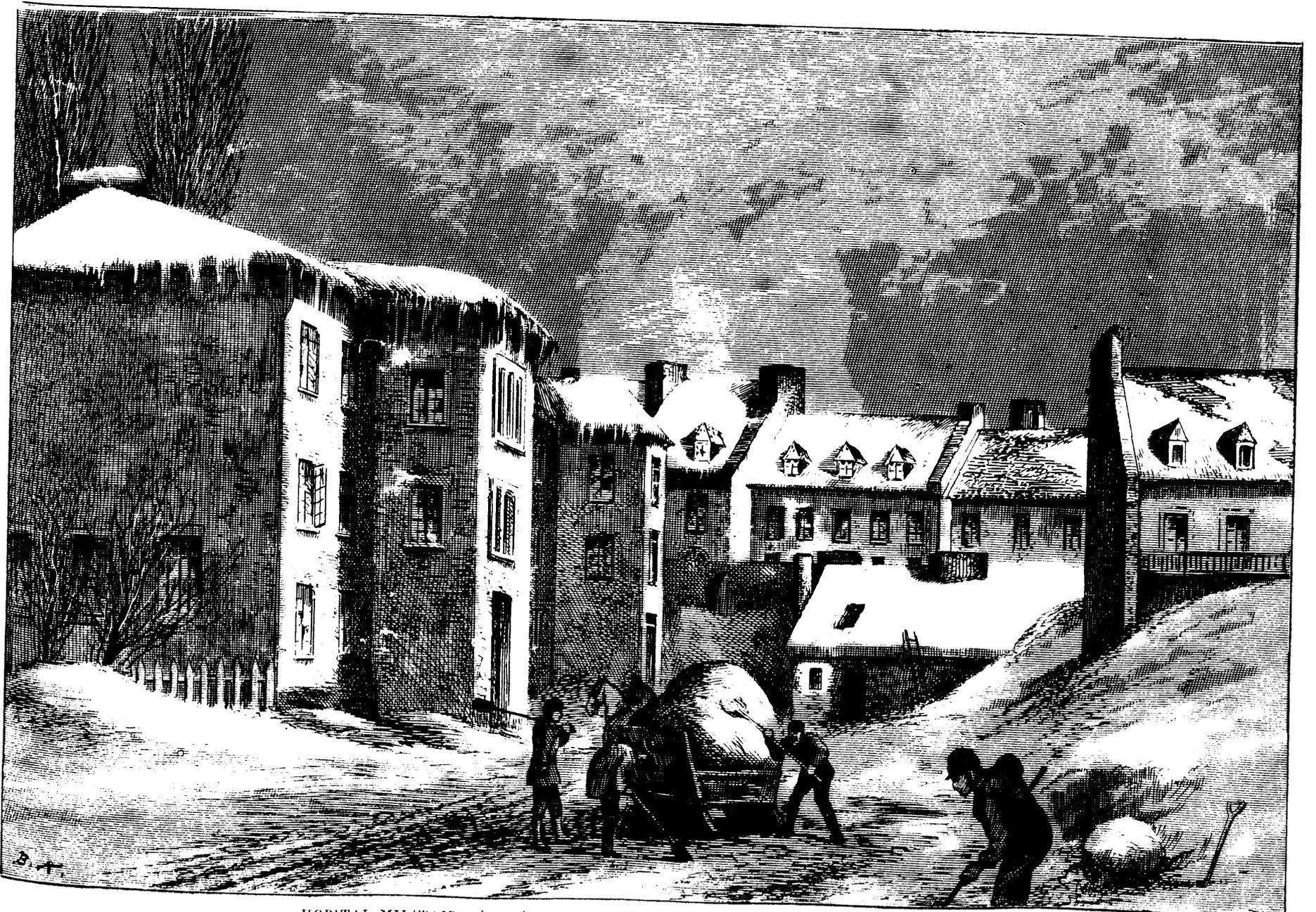
Cette scène est censée se passer au quinzième siècle, mais elle est de tous les temps et de tous les pays, elle pourrait fort bien représenter ce qui s'est passé, la première fois qu'Adam et Ève se virent, excepté qu'Ève n'était pas accompagnée comme l'est notre jeune Anglaise et qu'ils n'étaient pas ni l'un ni l'autre aussi bien habillés. Le Monsieur est probablement quelque jeune page au service d'un comte ou d'un marquis et la demoiselle la fille d'un riche et puissant Anglais. La gouvernante qui l'accompagne est en état, comme on le voit, de la défondre, mais elle ne peut l'empêcher de regarder le beau page.

##### L'HOPITAL MILITAIRE.

On sait qu'à la suite de l'incendie qui dévora, il y a quelques jours, le palais de justice de Québec, les juges, greffiers et avocats émigrèrent à l'ancien hôpital militaire de la rue St. Louis. Évidemment, cet antique édifice n'est pas fait pour le bonheur; il est destiné à être, d'une manière ou de l'autre, le refuge des misères humaines.



M. FABRE.



HOPITAL MILITAIRE A QUÉBEC CONVERTI TEMPORAIREMENT EN COUR DE JUSTICE





LE NAUFRAGE DU VAPEUR "ATLANTIC" SUR LES COTES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

A V I S.

M. GRAVEL, qui remplace temporairement M. DORION, comme agent collecteur pour la ville, collectera jeudi, vendredi et samedi, de cette semaine dans les quartiers St. Louis et Ste. Marie. Nous espérons que ceux de nos amis à qui il s'adressera, voudront bien se faire un devoir d'acquiescer leur compte sur présentation.

Nos abonnés qui changent de demeure sont priés de nous avertir aussitôt, s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception du Journal.

ROMAN CANADIEN.—Nous commencerons le 1er de MAI prochain, la publication d'un roman palpitant d'intérêt, écrit par notre populaire romancier canadien, M. MARMETTE. Nos lecteurs peuvent s'attendre à quelque chose qui en vaut la peine.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 24 AVRIL, 1873

SEM AINE PARLEMENTAIRE.

15 Avril. Après quatre jours de vacances, la députation nationale s'est rendue à Ottawa disposée à faire mieux que par le passé, si possible.

Les illustres membres semblaient animés d'une ardeur toute nouvelle. Tant mieux!

Il est probable que la session va durer encore près de quatre semaines.

Le bill de Sir John A. Macdonald concernant les élections est imprimé et distribué.

Ce bill, excessivement important, ne contient pas moins de cent quatre-vingt-deux clauses dont les principales sont celles qui règlent qu'à l'avenir, dans Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecossie et le Nouveau-Brunswick toutes les élections auront lieu le même jour.

A Manitoba et dans la Colombie, les élections auront aussi lieu le même jour, mais il ne sera pas nécessaire que ce soit dans le même temps que les quatre autres provinces.

Ces deux provinces sont si loin!!!

Le bill de Sir John étend considérablement la franchise électorale et crée un système tout-à-fait différent pour la vérification des listes d'électeurs.

Il n'y a pas de doute que cette loi produira d'excellents résultats; elle concorde parfaitement avec la loi de tous les peuples jouissant du régime constitutionnel et elle fera disparaître cette inquiétude et cette agitation qui tiennent le peuple dans l'attente pendant des mois entiers; de plus, tout le monde comprend que cette loi enlèvera aux partis une multitude de tentations de faire de la corruption soit pour maintenir le terrain gagné, soit pour regagner le terrain perdu.

Le nouveau bill accorde droit de vote dans les comtés à tout sujet britannique âgé de vingt-et-un ans révolus, propriétaire d'un immeuble valant \$200, ou occupant un lot de terres publiques valant cette somme, ou payant un loyer annuel de \$20, ou recevant un salaire pas moindre que \$400 par année.

Dans les cités, la valeur de la propriété sera de \$400 et le montant du loyer de \$30 ou plus; dans les villes, l'immeuble devra valoir \$300 et le loyer annuel ne devra pas être moindre que \$20.

Ce bill contient un grand nombre de dispositions touchant la confection et la révision des listes électorales. Ces dispositions sont parfaitement sages et tendent toutes à empêcher non-seulement la fraude mais même l'erreur dans la confection de ces listes.

Quand les listes auront été finalement révisées, mises au net et signées, elles seront valides à toutes fins que de droit et ceux-là seuls dont les noms s'y trouvent portés auront droit de vote.

Il y aura appel à la cour supérieure des décisions de l'officier reviseur sur des points de loi bien définis et acceptés des deux côtés. Les réviseurs devront être choisis parmi les avocats et les notaires de cinq ans ou plus de pratique.

Le gouvernement nomme les officiers-rapporteurs. Les procédés de la mise en nomination des candidats, de l'octroi et de la tenue des polls restent les mêmes que sous la loi actuelle.

La qualification des candidats est fixée à \$2,000 et il devra être en possession d'immeubles libres d'hypothèques au moins six mois avant la date de l'émission du writ d'élection. Il devra en faire une déclaration en forme le jour même de la nomination, s'il est dans le pays. Les autres procédés jusqu'à la clôture de l'élection sont les mêmes qu'aujourd'hui.

Le bill anathématise la corruption, comme tout bill bien élevé doit le faire. La corruption pratiquée par le candidat ou par ses agents, et à sa connaissance, annulera l'élection.

Tel est dans son ensemble le bill électoral du gouvernement. C'est une grande amélioration sur l'ancien système. Il n'est pas parfait, comme toutes les choses de ce pauvre monde, mais l'expérience révélera les défauts qui existent et suggérera les remèdes convenables.

Mercredi dernier, Sir John a soumis à la Chambre la correspondance et les documents relatifs à l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick.

Il va sans dire qu'il n'y a pas encore de décision finale sur une aussi grave question.

Tout le monde connaît la position intolérable que donne aux catholiques du Nouveau-Brunswick la loi inique passée en 1871, par la législature locale de cette province.

Il y a quelques mois, les officiers en loi de l'Angleterre déclaraient que cette loi était parfaitement constitutionnelle; disons qu'ils avaient examiné la question au point de vue soumis, c'est-à-dire sur les plaidoiries du gouvernement fédéral et du gouvernement local du Nouveau-Brunswick. Les pièces du procès n'étaient pas complètes. Il y avait l'opinion constitutionnelle du cabinet fédéral, opinion impartiale et honnête; il y avait l'opinion fanatique et sectionnelle du gouvernement du Nouveau-Brunswick, aussi le gouvernement canadien a-t-il compris que l'opinion catholique n'accepterait pas un pareil verdict et il soumit de nouveau la cause à l'Angleterre en l'accompagnant entr'autres bonnes choses, d'un factum considérable de Mgr. de St. Jean.

Ce factum est parfait; c'est un plaidoyer impartial et éloquent; il montre la véritable position de nos frères du Nouveau-Brunswick.

Espérons que justice leur sera enfin rendue.

Il nous semble que notre gracieuse chambre se mêle un peu beaucoup de ce que les membres et autres employés peuvent écrire. L'autre jour c'était M. Tassé qu'elle faisait destituer par l'orateur, pour quelques aménités à l'adresse de l'opposition. Maintenant, c'est M. Anglin, New-Brunswick, qui est pris à parti. Ce monsieur n'y va pas de main-morte. Dans son journal le *Freeman*, il accuse les conservateurs d'être ni plus ni moins que des chevaliers d'industrie et des corrompus, des *convicted criminals*.

Aussi, le parti conservateur, en a pas trouvé cela de son goût.

M. McDonald (de Picton) proposa, secondé par M. Domville, que l'article publié dans le *Freeman* de St. Jean, soit déclaré scandaleux, faux et malicieux, que c'est un libelle dirigé contre l'honneur, le caractère et l'intelligence de la Chambre et certains membres d'icelle, et que la dite publication soit regardée comme un attentat aux privilèges et à l'autorité constitutionnelle de cette chambre.

M. Mills propose en amendement que les mots après "qu" soient biffés et qu'on substitue les suivants: Bien que cette chambre soit toujours disposée à maintenir et à venger ses privilèges, dans toutes les occasions convenables, il ne paraît pas convenable d'enchaîner la liberté de la presse, dans ses commentaires généraux et ses critiques sur les procédés de cette chambre.

Et les votes furent pris sur cet amendement.

En voici la division.

Pour: MM. Anglin, Archibald, Béchard, Bergin, Blain, Bodwell, Bourassa, Bowman, Byer, Bruce, Buell, Cameron, (Huron), Casey, Casgrain, Cauchon, Charlton, Cook, Cunningham, Decosmos, Delorme, De St. George, Dorion (Drummond et Arthabaska), Dorion (Napierville), Edgar, Findlay, Fiset, Fleming, Fournier, Galbraith, Gibson, Gillies, Harvey, Higginbotham, Horton, Horton, Huntington, Joly, Lufhamme, Landerkin, McKenzie, Mercier, Metcalfe, Mills, Oliver, Paquet, Pelletier, Pozer, Prevost, Richard (Mégantic), Ross (Durham), Ross (Middlesex), Ross (Prince Edward), Ross (Wellington), Rymal, Scatcherd, Smith (Peel), Snider, Stirton, Tachereau, Thompson (Haldimand), Thompson (Welland), Tremblay, Trow, White (Halton), Wilkes, Young (Montréal ouest), Young (Waterloo).—66.

CONTRE: MM. Almon, Archambault, Baby, Baker, Beaty, Beaubien, Bellerose, Benoît, Blanchet, Bowell, Brooks, Brown, Burpee (St. Jean), Cameron (Cardwell), Campbell, Carling, Caron, Carter, Chipman, Chisholm, Church, Coffin, Colby, Costigan, Crawford, Currier, Daly, Dewdney, Dodge, Domville, Doull, Dugas, Duguay, Farrow, Forbes, Gaudet, Gendron, Gibbs (Ont., D. N.), Gibbs (Ont., D. S.), Glass, Grover, Hagar, Harwood, Keeler, Killam, Lacerte, Langevin, Langlois, Lanthier, Levisconte, Lewis, Macdonald, Sir J. A., McDonald, (Antigonish), McDonald (Cape B), McDonald (Picton), MacKay, Mailloux, Masson, McDougall, McGreevy, Mitchell, Moffat, Morrison, Nathan, Nelson, O'Connor, Picard, Pinsonneault, Pope, Price, Ray, Robinson, Robitaille, Rochester, Ross (Champlain), Ross (Victoria), Ryan, Savary, Schultz, Smith (Selkirk), Smith (Westmoreland), Staples, Stephenson, Thompson (Cariboo), Tilley, Tobin, Tourangeau, Tupper, Wallace (Norfolk, N. E.) Witton, Wright—93.

L'amendement de M. De Cosmos eut le même résultat et la motion de censure fut adoptée sur la même division.

J. A. CHAMPAGNE.

L'année 1872 a eu cela de particulier pour l'Angleterre et la France, que jamais dans l'histoire de ces deux pays le commerce n'offrit d'aussi magnifiques résultats. La Providence préside aux destinées des nations comme des individus: voudrait-elle, unissant dans sa sollicitude les deux alliées de 1854, les préparer, en leur donnant les capitaux qui sont le nerf de la guerre, à lutter de concert dans la crise terrible qui menace inévitablement l'Europe? Ou bien, désirant corriger en même temps l'impétuosité de l'une et l'infidélité séculaire de l'autre, ne les élèverait-elle à une aussi brillante prospérité, que pour les précipiter de plus haut et leur rendre le châtement plus sensible et plus salutaire?

Quoi qu'il en soit, et pour passer sans autre transition du domaine spéculatif dans celui plus sûr quoique moins poétique des faits, voici l'état du commerce extérieur de l'Angleterre pour cette année 1872:

Importations.....	£353,376,000
Exportations.....	255,962,000
Total.....	£609,338,000

Ou environ \$3,000,000,000 (trois milliards de dollars); ou environ frs. 15,000,000,000 (quinze milliards de francs.)

Le mouvement commercial pour 1871, le plus considérable que l'Angleterre eût eu jusque là, dépassait comme suit le bilan de 1870:

1871.....	Importations	£331,015,480	
	Exportations	323,066,162	£654,031,642
1870.....	Importations	£303,000,000	
	Exportations	199,586,822	£502,586,822

Augmentation pour 1871..... £151,494,820  
Le chiffre de 1872 excède encore de beaucoup celui de 1871.

1872.....	Exportations et Importations.	£654,031,642
1871	"	609,338,000

Augmentation en 1872..... £ 44,743,642  
Contrairement à la France où les exportations dépassent les importations, les exportations anglaises sont moindres que les importations.

Exemple pour les trois dernières années:

	1870	1871	1872
Import.....	£303,000,000	£331,015,480	£353,376,000
Exportat....	199,586,822	323,066,162	255,962,000
Exc. d'Imp.	£103,413,178	£ 7,949,318	£ 97,414,000

En France, les Exportations pour 1872 ont été d'environ..... \$712,000,000  
Les Importations, de..... 692,000,000

Total des affaires..... \$1,404,000,000  
Les Exportations, soit..... \$ 712,000,000  
ont excédé les Importations, soit..... 692,000,000

de..... \$ 20,000,000 ou d'une centaine de millions de francs.

En 1869, l'année qui a précédé la guerre avec la Prusse et la plus fructueuse du règne impérial, le commerce s'était élevé à environ \$1,245,400,000, faisant ressortir à l'avantage de 1872 une augmentation d'environ 787 millions de francs.

Comparons maintenant le commerce de la France avec celui de l'Angleterre pour l'année 1872. Le rapprochement ne pourra manquer d'intéresser les lecteurs de *L'Opinion Publique*.

Nous avons vu que le commerce anglais pour l'année dernière atteignit le chiffre de..... \$3,000,000,000

Celui de la France étant pour la même époque d'environ..... 1,404,000,000

Il existe donc en faveur de l'Angleterre la différence énorme de..... \$1,596,000,000

Mais si "la supériorité habituelle des exportations sur les importations, quand elle est continue dans un pays, a toujours été considérée comme le signe de sa supériorité industrielle et commerciale sur ses rivaux," comme le disait le président Thiers dans son message annuel, cette différence dans les bilans anglais et français est contrebalancée par le fait que, si l'Angleterre transige plus d'affaires que la France, ces affaires sont moins productives, puisqu'à l'opposé de la France, elle importe plus qu'elle n'exporte.

Les meilleurs économistes enseignent en effet, que de deux nations, placées d'ailleurs dans des conditions égales, celle dont les exportations excèdent habituellement les importations sera toujours plus prospère que celle où le contraire arrive, lors même que cette dernière ferait beaucoup plus d'affaires que l'autre; par la raison que celui qui consomme plus qu'il ne produit, que le marchand qui vend moins qu'il n'achète ne prend pas précisément le chemin le plus court pour arriver à la fortune.

A ce compte, il y a longtemps que l'Angleterre aurait atteint le chaos, si, entre autres planches de salut, elle n'avait, en son immense marine, de quoi rétablir l'équilibre dans ses finances. En effet, les sommes énormes gagnées par ses vaisseaux marchands, qui font pour ainsi dire le commerce du monde entier, n'entrent pas dans les chiffres que nous avons donnés, puisque ce commerce s'accomplit en dehors de l'Angleterre. Combien de ses capitaines au long cours passent de nombreuses années sans même entrevoir, à travers les brumes de l'Océan, les côtes de leur patrie? Mais l'or qu'ils amassent dans leurs courses fructueuses, c'est leur pays qui en profite, ils l'envoient à leurs familles, il est déposé dans les banques britanniques où il va grossir ces gigantesques capitaux que l'Angleterre prête à gros intérêts aux deux mondes.

La France n'a pas cet avantage. L'impulsion donnée à sa marine sous le dernier empire a été arrêtée, pour bien des années peut-être, par les catastrophes de la guerre prussienne. Préparant tranquillement, mais sûrement sa revanche, elle sait que ce n'est pas de ce côté-là qu'elle a besoin de se renforcer. Mais ce qui constituera toujours, si elle sait en profiter, la supériorité de la France sur l'Angleterre et sur les autres pays d'Europe, au point de vue financier, c'est la richesse incroyable de son sol qui faisait dire à un journal anglais, il y a quelque temps:

« La France est une nation d'une prodigieuse force productive; elle a dans la fertilité de son sol une puissance merveilleuse de récupération égale à nulle autre en Europe. Elle a joui, dans son dernier emprunt, du plus grand crédit dont ait encore été honoré aucun pays du monde. Ce crédit, elle le mérite, parce qu'elle possède dans son sol seul de quoi payer dix fois plus qu'elle n'a emprunté. »

La prospérité de l'Angleterre a une base moins solide. Elle repose surtout sur son négoce et sur ses mines de fer et de charbon. Les richesses qu'elle accumule de tous côtés ne proviennent pas d'elle-même, mais bien des autres pays du monde et particulièrement de ses immenses possessions de l'Inde, dont elle est l'entrepôt. Qu'elle perde aujourd'hui son empire asiatique, et elle tombera demain au rang de Puissance de second ordre. Elle n'est qu'un vaste atelier où se confectionne la matière première qu'elle va chercher ailleurs et qu'elle vend ensuite, métamorphosée par son industrie : que pour une cause ou pour une autre, le courant du commerce se détourne d'elle, comme il s'est déjà retiré de Tyr, Venise, des Pays-Bas, ou que la matière première qu'elle est incapable de produire par elle-même lui fasse défaut, et elle est ruinée sans retour.

Ses mines sont immensément riches. En 1871, elles produisaient 117,352,000 tonnes de charbon valant environ \$176,030,000, et 16,335,000 tonnes de minéral de fer valant environ \$39,300,000, à l'état brut, et environ \$82,000,000, réduit en fonte. Mais ces mines sont-elles inépuisables? nous ne le pensons pas, et peut-être la hausse qui s'accroît depuis quelques temps sur son charbon et son fer n'a-t-elle d'autre cause que les préoccupations des esprits à ce sujet.

La France est placée dans une position bien plus avantageuse et plus stable. Ce qu'elle a, elle le tire d'elle-même. Ses richesses sont inépuisables parce qu'elles sont renouvelées chaque printemps par la main même de la nature. Elles ne dépendent ni de la fortune du commerce ni des hasards des possessions coloniales; elles reposent sur l'éternelle jeunesse de son sol et ont leurs racines dans les entrailles mêmes de la terre. La France ne va les chercher ni en Asie, ni en Afrique: elle n'a qu'à tendre la main, et elle les trouve en deçà de ses frontières.

Un ennemi barbare, instrument de la colère divine,—Attila, voleur de pendules,—peut, dans un jour de triomphe éphémère, ravager ses moissons, brûler et rançonner ses villages et ses villes, répandre partout la dévastation, le meurtre et le pillage. Un moment, trépannant avec une joie féroce sur le sein mutilé de la pauvre France, il peut croire son œuvre de mort accomplie; mais il reste à la victime un souffle de vie; bientôt elle se relève défaillante; peu à peu les forces lui reviennent, et à peine est-elle entrée en convalescence, qu'elle retrouve, grâce à sa riche nature et à son tempérament vivace, sa luxuriante santé d'autrefois.

A. B. LONGPRÉ.

M. Belle après l'enquête qui vient d'être faite sur les graves accusations dont il a été l'objet, a jugé à propos de donner sa démission. Il a fait en ces jours derniers et part, dit-on, pour l'Europe. C'est M. J. H. Chicoine, avocat de St. Hyacinthe et agent d'immigration qui le remplace. Tout cela aurait bien dû avoir lieu avant l'enquête. Il est étonnant que M. Belle n'ait pas jugé à propos de faire plus tôt ce qu'il fait maintenant. La nomination de M. Chicoine est bonne.

Nous apprenons, de source certaine, que les services de M. Eug. Hamel, peintre-artiste, de Québec, ont été requis par Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice pour reproduire la série des portraits des Evêques de Québec qui décoreront le grand salon de l'Archevêché.

Non-seulement ces messieurs veulent encourager les talents de notre habile compatriote, mais ils veulent témoigner de leur respect pour des personnages qui ont fait en tout temps l'honneur de la patrie; et nous devons leur être reconnaissants de ce qu'ils multiplient les copies d'une précieuse galerie qui est exposée à être anéantie par le feu, comme tant de reliques du passé qui sont devenues, à diverses époques, la proie de cet élément dévastateur.

#### COURRIER DES ETATS-UNIS.

Chose digne de remarque: depuis la déclaration d'indépendance, le papier-monnaie des Etats-Unis a toujours été déprécié. A l'heure qu'il est les Américains augmentent leurs dettes particulières à l'étranger au taux de deux cents millions de piastres par année;—ils exportent tout leur or et leur argent; et presque chaque année, il se produit par là, une crise monétaire qui cause la ruine de plusieurs fortunes. Les Etats-Unis sont prospères, si nous prenons pour base de cette prospérité les fortunes particulières, mais si nous considérons les obligations du gouvernement fédéral et celles des gouvernements locaux, le riant tableau change d'aspect. La prospérité financière du gouvernement américain ressemble à celle du banquier dont le papier est déshonoré. Ce greenback que le gou-

vernement appelle \$1.00 ne vaut que 90 centins et souvent moins. Que d'avantages n'a-t-il pas fallu offrir pour trouver des acheteurs de bonds. Pendant que la France trouvait des milliards à emprunter dans un intervalle de deux jours, les Etats-Unis pouvaient à peine placer \$200,000 de coupons sur les marchés Européens dans un intervalle de trois mois. Pendant que l'Angleterre et la France empruntent de leurs habitants, les Etats-Unis sont obligés de négocier des emprunts à l'étranger.

Si nous considérons l'état financier des gouvernements locaux nous sommes loin de voir la prospérité partout. La dette des Etats du Sud est énorme et plusieurs Etats de l'Ouest et de l'Est sont lourdement taxés.

Le seul Etat du Tennessee a une dette de \$45,082,793,—payant des intérêts au montant de \$1,797,566. La population du Tennessee n'est que de \$1,258,520. Il s'écoulera encore des années avant que le papier américain remonte au pair. Cela n'empêche pas que le peuple américain soit un peuple riche et que l'industrie soit prospère. Quelques journaux agitent la question d'un traité de réciprocité avec le Canada. Ils le demandent comme complément du Traité de Washington.

J'analyse quelques-unes des raisons qu'ils apportent à l'appui de leur suggestion.

Les classes commerciales et productives des deux côtés de la ligne qui étaient opposées au rappel du traité de 1854, ont toujours patiemment attendu l'occasion de renouveler les anciennes relations. L'industrie du Canada est entièrement supplémentaire à celle des Etats-Unis. Le Canada produit en abondance la matière première et les céréales, c'est-à-dire, les articles qui manquent à la Nouvelle Angleterre, pendant que cette dernière produit des tissus et d'autres articles que le peuple canadien emploie et ne manufacture pas lui-même. Le Canada a besoin du marché américain et vice versa.

Une autre considération qui n'est pas sans importance, c'est que si le traité n'est pas renouvelé le Canada manufacturera bientôt ses propres marchandises et non-seulement cessera d'acheter des Etats-Unis, mais deviendra leur compétiteur sur les marchés dont ces derniers ont le monopole. Le congrès devrait faire le premier pas pour renouer des relations commerciales qui seront avantageuses aux deux pays.

Les Mormons qui ont vécu en paix jusqu'aujourd'hui sont en désarroi. La civilisation a pénétré jusqu'au Lac Salé et les Gentils sont assez nombreux pour faire exécuter les lois par les disciples aveugles de Jos. Smith et de Brigham Young. La loi qui défend la polygamie est en force dans l'Utah et Brigham Young va s'enfoncer avec 20,000 de ses disciples dans les montagnes de l'Arizona, fuyant le télégraphe et la civilisation. L'esclavage et le mormonisme, deux plaies immondes qui auront disparu dans l'espace de dix années; c'est consolant pour l'honneur des Etats-Unis. Ce projet de Brigham Young demande des ressources pécuniaires extraordinaires; mais le prophète est très riche.

En 1852, il retira du trésor de la secte \$200,000 en compensation des services par lui rendus aux saints, et en 1867 il retira \$967,000 sous le même prétexte. Il y a quelques années il était le troisième grand déposant de la Banque d'Angleterre, et depuis lors ces dépôts n'ont fait qu'augmenter.

S'il faut ajouter foi aux rapports du télégraphe, les Etats-Unis auront avant longtemps la guerre avec les sauvages des Montagnes Rocheuses et des plaines. Les Cheyennes, les Arapahoes et les Kiowas ne veulent pas se borner à leurs réserves. Ces enfants du désert ne reconnaîtront jamais que l'autorité d'une seule voix, celle du catholicisme. Le crucifix et les paroles de la robe noire les pacifieront toujours plus sûrement et plus promptement que les soldats de Sheridan et le langage conventionnel des interprètes.

Le *Daily Graphic* de New-York, dont M. Geo. E. Desbarats peut être considéré comme le fondateur principal, continue d'étonner les Américains, qui croyaient à l'impossibilité d'une pareille publication. Quelques mois avant son apparition le *Boston Herald* niant la possibilité de l'entreprise, publiait l'entre-filet suivant:

« Un maniaque qui veut se ruiner quand même, se propose de publier un journal quotidien illustré à New-York. Et quatre ou cinq mois après cette sortie le *Boston Herald* est forcé d'avouer que le génie et l'énergie ont résolu un problème dont lui (le *Boston Herald*) ne pouvait prévoir l'existence. Le journal se perfectionne de jour en jour. La partie littéraire et politique ne laisse rien à désirer. Déjà, des propriétaires de journaux hebdomadaires illustrés craignant une trop forte concurrence se proposent de publier à leur tour un journal quotidien illustré; mais si l'homme propose dans ce genre-là il n'y a que la leggotypie qui puisse disposer. Il est plus que probable que ces gens-là en seront pour leur projet. Le *Graphic* a déjà une immense circulation. »

Vingt-deux dames et messieurs se sont dernièrement assemblés à Newark, N. J., et ont formé une société pour propager les mariages. Voici le préambule de la constitution:

« Attendu que le mariage est la plus noble des institutions de la société moderne, et attendu que l'importance des mariages bien assortis n'a pas été suffisamment reconnue, nous, les sous-signés, nous formons en société dite « The Newark Society for the Promotion of Marriage, » et nous engageons à faciliter les bons mariages par tous les moyens possibles. »

Toute excentrique que puisse paraître l'idée, elle est philanthropique et il faut l'admirer comme telle.

Une société bien organisée, comptant parmi ses membres des influences bienveillantes pourrait produire beaucoup de bien aux Etats-Unis où les mauvais mariages sont une plaie réelle qui engendre le divorce et ses funestes conséquences.

FRED. GAGNON.

#### NOUVELLES GÉNÉRALES.

Le mariage du prince Arthur, troisième fils de la reine d'Angleterre, avec la grande duchesse Marie, fille de l'Empereur Alexandre, est aujourd'hui décidé. Le jeune prince se rendra à Saint Petersburg aussitôt après le retour de l'impératrice, qui séjourne en ce moment en Italie.

Il y a quelques jours un chien qui cherchait à retirer quelque chose d'un monticule de neige, sur le chemin de Sainte-Foye, a attiré l'attention de quelques passants qui, en y regardant de près, ont reconnu que c'était un enfant nouveau-né enveloppé dans une gazette, portant la date du 14 mars. Immédiatement, ils en ont informé les autorités qui ont fait transporter l'enfant à la Morgue. Une enquête a eu lieu, mais on n'a rien pu constater de nature à faire connaître l'auteur de cet infanticide.

L'hon. M. D. M. Armstrong est mort. Le défunt avait été député sous l'Union des deux Canadas, de 1841 à 1851, et conseiller législatif depuis 1855 jusqu'à l'heure de la Confédération. En dernier lieu, il était membre du conseil législatif.

Le major Voligny, père du capitaine Voligny, de la Compagnie du Richelieu, est mort aussi la semaine dernière.

L'hon. M. Howe sera fait lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse et sera remplacé dans le ministère par M. James Macdonald de Picton.

L'hon. M. A. N. Smith, de Westmoreland, deviendra lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. M. Macdonald, de Lunenburg, sera fait juge pour la Nouvelle-Ecosse, etc.

Le comité nommé pour s'enquérir des accusations portées par M. Huntington contre le gouvernement au sujet de l'octroi de la chartre pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, a présenté son premier rapport, dans lequel il demande à la Chambre de passer un bill pour l'autoriser à examiner des témoins sous serment.

#### TREMBLEMENT DE TERRE A SAN-SALVADOR.

La ville de San Salvador dans l'Amérique centrale, vient d'être en grande partie détruite par un tremblement de terre. L'*Evening Bulletin* de Philadelphie a reçu communication d'une lettre particulière dans laquelle un résident américain de San Salvador rend compte de la catastrophe, dont il a été témoin oculaire. Nous extrayons de cette lettre les passages suivants:

« San Salvador, 10 mars 1873. »

« Depuis quelques jours, de légers tremblements de terre s'étaient produits, mais ils n'inspiraient pas de craintes sérieuses. C'était dans la journée du 4 mars; je venais de dîner, et j'avais bu à la santé du président Grant. Assis à l'entrée de notre maison, je fumais tranquillement un cigare, lorsque dans l'espace d'une trentaine de secondes, non-seulement notre maison, mais encore une grande partie de la ville s'effondrèrent avec fracas. Soudain, le sol s'agitait comme le pont d'un navire pendant une tempête; des murmures épouvantables grondaient, les murs s'ébranlaient et en plusieurs endroits s'ouvraient de larges crevasses; les toitures des maisons s'abattaient et des décombres de toute espèce étaient précipités sur le sol; des lampes, des cruches, des plats, des verres, etc., étaient renversés et broyés. Trois violentes secousses se sont succédées.

Les domestiques indiens poussaient des cris de détresse, et c'est en vain qu'on essayait de dissiper leur épouvante. Mais c'est sur les animaux, que le tremblement de terre produisit l'effet le plus singulier. Les oiseaux volaient de maison en maison; les chevaux hennissaient dans les écuries; les porcs grognaient d'une manière lamentable et semblaient nous demander protection. Sous les habitants, hommes et femmes étaient aussi glacés d'effroi.

« Quand les secousses cessèrent, je m'avançai dans les rues. Quel affreux spectacle s'offrait à mes yeux! Des maisons renversées, une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants affolés courant, au hasard, en pleurant et en gémissant. Puis on sonna le tocsin, les tambours battirent, appelant les soldats sous les armes; car le meurtre et le pillage se mêlent souvent dans ces circonstances à la confusion générale; les habitants épouvantés abandonnaient la ville, et les Indiens en profitaient pour sortir des bois et se répandre dans les rues, les baïonnettes des troupes du gouvernement pouvaient seules les tenir en respect. Ces troupes étaient postées de distance en distance tout autour de San Salvador, et une garde spéciale était portée devant et derrière la légation américaine.

« Le 10 mars les tremblements de terre continuèrent à se faire sentir, mais ils n'ont guère causé de dommage. »

D'après une dépêche d'Aspinwall du 5 avril, des tremblements de terre plus terribles que celui dont parle la lettre ci-dessus ont ravagé San Salvador. Cette dépêche dit que huit cents personnes ont péri, que le feu s'est déclaré dans les ruines de la ville et que les pertes matérielles s'élevaient à 12 millions de piastres. On ne donne pas la date de cette nouvelle catastrophe.

San Salvador est une ville de 15,000 habitants. Il y a une vingtaine d'années, elle avait déjà été complètement démolie par un tremblement de terre.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'unécu chaque.

#### MARIAGE.

A St. Constant, comté de Laprairie, le 15 courant, par le Rév. M. Hurteau, Napoléon Robert, Ecr., second fils de M. Napoléon et Robert de Montréal, à Dlle. Amélie Lanot, fille de M. Solomon Lanot, de St. Constant.

## LES CHEVALIERS DU POIGNARD

ROMAN ÉMOUVANT PAR XAVIER DE MONTÉPIN.

### Deuxième Partie. — Les Amours du Chevalier.

(Suite.)

—Et, cependant,—poursuivit Réginald—on dirait qu'ils avaient flairé derrière ce massif la présence d'un ennemi... Ce hurlement rauque qu'ils ont poussé tout à l'heure en changeant de direction, est bien le même par lequel ils annoncent qu'ils voient ou qu'ils devinent le sanglier dans sa bauge....

—Donnent-ils de la voix en chassant?—demanda Van Goët.

—Toujours.

—Et maintenant ils se taisent!... Qu'est-ce que cela signifie?

—Je ne sais; mais encore une fois, c'est étrange!...

Van Goët tira de sa poche une paire de très-petits pistolets à canons d'argent ciselé. Il les arma tous deux et descendit les premières marches du perron.

—Où allez-vous?—lit Réginald.

—Je vais voir ce qu'il y a derrière ce massif,—répondit le juif en désignant l'endroit où les lévriers avaient disparu.

—Peut-être est-ce dangereux...—répliqua le baron.

—Qu'importe?

—Alors je vais vous suivre....

—S'il y a du danger, à quoi bon?

—Comment! à quoi bon?... Il s'agit de ma fille, et je vous laisserais vous exposer sans moi?... Vous n'y songez pas, mon hôte....

—Soit; mais, du moins, prenez vos armes.

Réginald comprit que Van Goët avait raison. Il entra dans le vestibule pour prendre une des carabines toutes chargées qui se trouvaient réunies en un trophée de chasse.

Pendant ce temps, le banquier avait achevé de descendre les marches, et il traversait rapidement l'esplanade, au moment où Réginald sortait pour le rejoindre, il allait tourner l'angle du massif que nous connaissons.

—Attendez-moi!—lui cria le baron.

—Oui... oui...—répondit Van Goët, mais sans ralentir son pas.

Et il disparut derrière les touffes de verdure, un pistolet à chaque main et prêt à faire feu.

Les clartés molles de la lune ne pouvaient pénétrer qu'à grand-peine à travers le feuillage épais.

Van Goët ne vit rien d'abord.

Soulement, il n'avait pas fait cinq ou six pas dans le massif, que son pied heurta un objet d'une nature étrange.

C'était le cadavre de Pluton.

Van Goët se baissa. Il frissonna en touchant le poil rude et trempé de sang du lévrier.

—Ah!—cria-t-il en se relevant,—baron!.. baron, prenez garde à vous!...

Mais il n'eut pas le temps d'achever la phrase commencée. Une main le saisit à la gorge. Une voix stridente murmura à son oreille:—Juif maudit, je t'ai manqué à l'auberge du Faucon blanc, mais, ici, je ne te manquerai pas!

Et, en même temps, le couteau de Denis traversait de part en part la poitrine de Van Goët.

—Au secours!...—balbutia ce dernier dans le râle de l'agonie,—au secours!...

Et il tomba.

En tombant, ses mains défaillantes pressèrent la détente de ses pistolets. Les deux coups partirent à la fois; mais les balles labourèrent le sol sans atteindre Denis ou Roncevaux.

—Me voici!...—criait le baron,—tenez bien!... me voici!

Et, malgré son grand âge, il semblait voler sur le gazon de l'esplanade.

Mina, restée seule en haut du perron pleurait et se tordait les mains.

—Capitaine,—murmura Roncevaux d'une voix faible,—vous êtes vengé, mais l'alarme est donnée, et si l'on nous trouve ici, nous sommes perdus.... Fuyons donc, et hâtons-nous, car je perds tout mon sang, et mes forces s'épuisent....

—Viens....—répliqua Denis,—et appuie-toi sur moi, je vais te soutenir.

Et tous deux s'élançèrent comme des serpents et suivirent, à travers les sinuosités du parc, le même chemin tortueux par lequel ils étaient venus.

Au moment où Réginald pénétra dans le massif, un profond silence y régnait.

Il appela le banquier d'une voix frémissante d'inquiétude. Van Goët ne pouvait répondre.

Il siffla les lévriers. Les nobles animaux n'entendaient plus la voix du maître.

Des laquais, attirés par le bruit des coups de pistolet, apparurent au détour d'une allée.

—Ici!—leur cria le baron.

Ils accoururent.

Nous savons quel spectacle s'offrit aux yeux épouvantés de Réginald.

Dépendant les deux chevaliers du poignard poursuivaient leur course furieuse parmi les détours des massifs. Denis soutenait et en-

trainait Roncevaux, dont les forces défailaient de minute en minute.

A droite, à gauche, en avant, en arrière, ils voyaient, comme des feux follets sur un marécage, passer dans les allées les lueurs vacillantes des torches portées par des valets effarés.

Roncevaux s'alourdissait de plus en plus et chancelait à chaque pas. Denis sentait une sorte de vertige lui monter au cerveau.

Enfin ils atteignirent la brèche pratiquée dans les clôtures du parc.

Mais devant cette brèche se trouvaient deux gardes-chasse du château, debout et la carabine à la main. A la vue de Denis et de son compagnon couvert de sang, ces hommes appuyèrent instinctivement la crosse de leur arme à leur épaule droite.

—Place!—cria Denis.

—On ne passe pas!—répondirent les gardes-chasse.—Faites un pas de plus, et vous êtes morts!

Par un mouvement prompt comme l'éclair, Denis dégagea son bras du bras de Roncevaux et saisit ses pistolets.

Une quadruple détonation retentit: celle des deux coups de Denis et celle des carabines braquées sur lui.

Atteints mortellement dans la poitrine, les gardes-chasse tombèrent à la fois.

—Allons!...—s'écria le capitaine des bandits,—allons, Roncevaux, la place est libre!

Mais le lieutenant, au moment où le bras de Denis avait cessé de le soutenir, était tombé sur ses genoux, puis tout de son long, la face contre terre, et ne donnait pas signe de vie.

### XXVI.—MARGUERITE ET MINA.

Denis crut d'abord que Roncevaux était mort, frappé au cœur d'un coup de carabine.

Il souleva ce corps inanimé et le retourna. Le lieutenant n'avait pas reçu de nouvelle blessure, son évanouissement provenait de la blessure faite à son épaule par la morsure de Phanos, et de l'énorme perte de sang qui en était résultée.

Pendant quelques secondes Denis songea à abandonner Roncevaux. Mais il réfléchit que, sans lui, il lui deviendrait impossible de trouver la grotte perdue au fond des bois et dans laquelle attendaient le reste de la bande et Marguerite prisonnière.

Son parti fut pris aussitôt. Avec cette force prodigieuse et invraisemblable qui réside tout entière dans le système nerveux surexcité, et que l'homme trouve à son service en certaines circonstances urgentes, il saisit le corps de Roncevaux, l'enleva dans ses bras, et, pliant sous ce lourd fardeau, il franchit la clôture et gagna la campagne.

Après quelques centaines de pas dont la durée lui parut éternelle, il atteignit le petit bois et trouva les chevaux attachés au même endroit où il les avait laissés.

Par un dernier et suprême effort, il hissa Roncevaux sur sa selle, où il l'assujettit solidement. Il s'élança lui-même à cheval, après avoir essuyé son front baigné d'une sueur froide; il saisit la bride de l'autre monture et il se dirigea à travers champs vers le lieu où il s'était séparé du gros de la troupe.

Il lui fallut plus d'une heure pour y arriver, à cause de la lenteur de sa marche.

A peu de distance se voyait la lisière du bois qui recélait la bande mystérieuse. Mais comment arriver à cette grotte, dont il ignorait le chemin? Sans les indications de Roncevaux c'était une chose complètement impossible. Or, le mouvement du cheval n'avait point dissipé le profond évanouissement de Roncevaux.

Dépendant le temps pressait.

Réginald, sans nul doute, allait organiser une poursuite immédiate, et la traînée sanglante que le lieutenant blessé laissait derrière lui sur la route rendait les traces bien faciles à suivre.

Dans cette extrémité, Denis eut recours à un expédient d'une énergie féroce.

Avec la pointe de son couteau il fouilla les chairs meurtries et sanglantes de l'épaule de Roncevaux.

La douleur fut atroce, car le lieutenant ouvrit aussitôt les yeux en poussant un gémissement déchirant.

—Si tu tiens à notre vie,—lui cria Denis,—redeviens un homme et commande à ta souffrance.... sans cela nous sommes perdus!...

Et, en peu de mots, il le mit au courant de la situation où ils se trouvaient.

Roncevaux reprit à l'instant même toute son énergie et ne répondit que ce seul mot:—Venez.

Et, poussant son cheval pour le faire passer le premier, il s'engagea dans le bois dont, malgré l'obscurité, les sentiers étroits lui semblaient parfaitement familiers.

Bientôt une voix rude, étouffée à dessein, murmura tout près des cavaliers:—Halte-là!

En même temps, la faible clarté que les étoiles tamisaient à travers le feuillage mit une lueur fugitive sur le canon d'une carabine.

—Capitaine et lieutenant,—répliqua Roncevaux.

—Passez.

Roncevaux se tourna vers Denis.

—Nous sommes arrivés,—dit-il,—et il était temps, pardieu!... car je sens que je m'évanouis de nouveau....

Nous devons à nos lecteurs une brève expli-

Comment avait-il pu se faire que l'alarme eût été donnée au château précisément au moment où Denis et Roncevaux allaient tenter leur coup de main, même avant le premier acte d'hostilité de leur part?

C'est bien simple.

Nos lecteurs savent déjà qu'après ce souper si triste auquel nous les avons fait assister dans un des chapitres précédents, Réginald s'était retiré dans son appartement.

Marguerite et Mina avaient regagné leur chambre commune. Marguerite était en proie à une sombre et profonde préoccupation qui ne pouvait échapper à la tendresse clairvoyante, quoiqu'un peu enfantine, de Mina.

—Chère sœur, qu'as-tu donc?—demandait cette dernière avec inquiétude.

—Rien... je n'ai rien... que veux-tu que j'aie?—répondait cette dernière d'un ton qui décelait toute l'agitation de son âme.

—Tu me caches quelque chose....

—Moi?

—Oui, toi... je le vois... j'en suis sûre....

—Ah! quelle idée!...—balbutia Marguerite avec un sourire contraint et douloureux qui faisait mal à voir.

—Tu as du chagrin?—insista tendrement Mina.

—Et quel chagrin veux-tu que j'aie?

—Je l'ignore, puisque je te le demande.

—Chère Mina, tu es folle....

—Oh! non!... tu es pâle, tes yeux sont rouges.... Est-ce naturel, cela?

—En effet, je suis un peu souffrante, mais je t'assure que cela ne sera rien....

—Tu souffres!... mais d'où souffres-tu?...

—Je ne sais.... de la tête, je crois....

—Marguerite.... Marguerite.... ne m'aimes-tu donc plus?... ne suis-je plus ta sœur chérie, et n'ai-je pas le droit de partager tes peines?...

—Encore une fois,—répondit Marguerite avec un peu d'irritation et d'impatience,—je te répète que je n'ai ni chagrin ni peines.... je te répète que je ne te cache rien et que ton insistance me blesse et me fatigue....

La pauvre Mina n'ajouta pas un mot. Elle se laissa tomber sur un siège, cacha son visage dans ses deux petites mains et se mit à pleurer silencieusement.

Malgré le trouble de ses pensées, Marguerite s'aperçut bientôt de cette douleur muette et profonde.

Une révolution se fit dans son cœur. Elle comprit combien elle venait d'être dure et injuste envers cette chère enfant qui l'aimait.

Elle courut à elle, elle releva sa jolie tête blonde, elle essuya ses larmes avec des baisers, en balbutiant:—Oh! bonne Mina, chère petite sœur, pardonne-moi, pardonne-moi.... Je ne sais, ce soir, ni ce que je dis, ni ce que je fais.... je suis comme folle.... mais c'est que... vois-tu.... Je souffre.... je souffre horriblement....

Et cachant son visage, inondé des flots de ses beaux cheveux bruns, dans le sein palpitant de Mina, elle se mit, à son tour, à pleurer amèrement. Pendant quelques minutes, dans cette petite chambre, dans ce nid virginal si frais et si parfumé, on n'entendit que le bruit de ses sanglots convulsifs.

Peu à peu ces sanglots s'éteignirent. Les larmes de Marguerite se séchèrent sur ses joues brûlantes, son front se releva, elle se mit à rire, d'un rire nerveux et saccadé, et elle dit:—En vérité, mon Dieu, je crois que je deviens folle!... Pourquoi pleurer ainsi que je viens de le faire, je te le demande un peu, car, enfin, ne suis-je pas la jeune fille la plus heureuse que je connaisse?

Ces paroles furent prononcées d'un ton si bizarre et d'une voix tellement étrange, que Mina s'écria:—Marguerite!... Marguerite!... tu me fais peur en parlant ainsi?... j'aime mieux tes larmes que ce rire!

Marguerite ne répondit pas. Elle alla à la fenêtre, qu'elle ouvrit.

—Y a-t-il donc de l'orage dans l'air?—demanda-t-elle. J'ai la tête lourde et brûlante, et ce que j'éprouve est étrange!...

En ce moment, dix heures sonnèrent à l'horloge du château. C'était, on s'en souvient, l'heure du rendez-vous de Marguerite avec le faux Hector de Navailles.

La jeune fille tressaillit et porta la main à son front.

—Déjà!... murmura-t-elle.

Et elle se dirigea vers la porte.

—Où vas-tu?—demanda Mina d'une voix suppliante.

—Je sors.

—Mais où vas-tu? où vas-tu donc?

—Dans le parc.... J'ai besoin de respirer un peu le grand air.... cela, je crois, me calmera et me fera du bien....

—Sortir ainsi!... ma sœur, il est bien tard!...

—Dix heures à peine.... et, d'ailleurs, quel danger peut-il y avoir?...

—Je ne sais, mais j'ai peur....

—Enfant!...

—Au moins, veux-tu que je t'accompagne?..

—Non.

—Pourquoi donc, ma sœur?

—Je préfère être seule.... Dans un instant je vais rentrer....

—Est-ce sûr?

—Mais sans doute....

—Et alors, tu me diras pourquoi tu pleures et pourquoi tu souffres?

—Je te le promets.

—Va donc.... mais reviens vite, car, je ne

sais pourquoi, mais jusqu'à ton retour je vais mourir d'inquiétude....

—Enfant!—répéta Marguerite.

Elle mit un dernier baiser sur le front de Mina, et, libre enfin, s'élança hors de la chambre.

### XXVII.—LA PRISONNIÈRE.

A peine la porte de la chambre des deux jeunes filles venait-elle de se refermer sur Marguerite, que Mina courut à la fenêtre. Elle vit sa sœur sortir du château et se diriger vers l'intérieur du parc, d'un pas rapide, mais inégal.

Pendant quelques minutes, la robe blanche de Marguerite trancha comme un brouillard vaporeux sur la sombre verdure du gazon et des massifs. Puis, cette vision à peine distincte s'effaça peu à peu dans les ténèbres et finit par disparaître derrière un massif d'arbustes.

Alors, une sorte de désespoir instinctif s'empara du cœur et de la pensée de Mina. Il lui sembla qu'un malheur irréparable venait de s'accomplir, sans, toutefois, se rendre compte à elle-même de ce que pouvait être ce malheur. Elle se reprocha amèrement de n'avoir point tenté d'assez grands efforts pour empêcher Marguerite de sortir, ou, au moins, de ne l'avoir point suivie malgré sa volonté expresse.

Mais il était trop tard! Marguerite, nous le répétons avait disparu, et comment la retrouver au milieu des mille détours du parc et dans l'obscurité.

Mina essaya de se démontrer que ses terreurs étaient folles et chimériques, et ne reposaient sur rien de sérieux.

Mais ses raisonnements échouaient contre cette angoisse vague, contre ce pressentiment funeste qui lui serrait le cœur.

—Elle va revenir....—s'efforçait-elle de se dire,—elle va revenir.... dans un instant elle sera ici....

Mais la voix intérieure lui répondait obstinément:—Vain espoir!... Marguerite ne reviendra pas!...

Cependant elle attendait. Elle attendait, brisée, fiévreuse, les tempes baignées d'une ardente sueur. Ses regards, fixés sans cesse vers ce point ténébreux où la robe blanche de sa sœur avait disparu, s'efforçaient de percer l'im-pénétrable obscurité.

Par instants, il lui semblait apercevoir une forme indistincte.... Alors une joie surhumaine faisait battre son cœur à briser sa poitrine.

Mais ces espoirs ne duraient qu'une seconde.

A chaque bruit qu'elle entendait ou qu'elle croyait entendre, elle tressaillait, et un tremblement convulsif s'emparait de tous ses membres. Mais le bruit s'éteignait.... et ce n'était pas Marguerite....

Un temps bien long s'écoula ainsi. Vingt fois Mina fut au moment de quitter sa chambre, de courir auprès du baron et de verser dans son sein ses dévorantes inquiétudes. Mais, chaque fois, elle s'arrêta. Elle ne pouvait pas douter que Marguerite lui cachait quelque chose.

Malgré sa candeur enfantine et virginal, un vague instinct de jeune fille lui révélait qu'il devait y avoir là-dessous un secret d'amour. La pensée de trahir ce secret l'épouvantait.

Des minutes, des quarts d'heure, presque des heures se passèrent ainsi.

Enfin le supplice devint trop cruel pour être plus longtemps tolérable, Mina sentit qu'elle allait mourir ou devenir folle. Elle saisit une bougie, et elle quitta la petite chambre qui lui semblait, en ce moment, lugubre comme un tombeau. Elle descendit chez son père. Réginald n'était point couché. Assis auprès d'une grande table d'ébène à pieds contournés, son coude appuyé sur cette table et son front reposant sur sa main, il repassait dans son esprit les terribles révélations de Van Goët, et il conte à l'avenir avec épouvante.

Mina frappa à la porte.

En entendant ce bruit inattendu, Réginald tressaillit et releva la tête.

—Entrez!—dit-il.

Mina franchit le seuil.

Réginald pâlit en la voyant si pâle.

—Mon Dieu!—balbutia-t-il d'une voix émue et en pressant un malheur,—qu'y a-t-il?.. Où est Marguerite?....

La pensée de ce pauvre père alla droit à l'enfant qu'il ne voyait pas.

En quelques mots entrecoupés, Mina lui raconta tout.

Réginald poussa un cri sourd et agita violemment le cordon des sonnettes qui pouvaient réveiller les domestiques.

Au bout de quelques secondes, tout le monde était sur pied dans le château.

Nous savons le reste.

Nous avons quitté Denis au moment où il venait d'arriver, avec Roncevaux blessé, à l'entrée de la grotte perdue dans les bois. A peine les deux chevaux venaient-ils de s'arrêter, que Roncevaux perdit complètement connaissance pour la seconde fois.

—Mon Dieu, capitaine,—demanda la sentinelle en le voyant glisser de la selle et tomber lourdement sur le gazon de la clairière,—qu'a donc le lieutenant?

—Il est blessé à l'épaule,—répliqua Denis;—qu'on le relève et qu'on panse avec soin sa blessure, qui d'ailleurs n'offre, je le crois, aucune gravité, quoiqu'elle soit très-douloureuse....

(A continuer.)

UN MÉDECIN ET SA CLIENTE.

Une anecdote qui prouve que les médecins n'ont pas autant de droit qu'ils croient de reprocher aux avocats de se contredire, de soutenir le pour et le contre sur la même question.

Une dame s'en vient consulter un des princes de la science, un docteur illustre parmi les illustres. Je ne vous dis pas le nom: libre à vous de le deviner en cherchant parmi les premières lettres de l'alphabet.

Le diagnostic terminé, l'affection reconnue, l'homme de l'art interroge la cliente: — Vous avez déjà suivi un traitement? — Oui, docteur, je me suis conformée à l'ordonnance que....

— Et que disait-elle, cette ordonnance? — Des tisanes de la graine de lin, un régime adoucissant....

— Assez, assez! Quel est l'âme bête qui vous a prescrit ces ordures-là?

— Mais, docteur.... je ne me rappelle pas... — Vous ne voulez pas me dire le nom....

Bien, bien! Ah! vous étiez dans de drôles de trains.... C'est tout le contraire qu'il vous faut: du quinquina, de l'iode, de la viande crue.... Je m'en vais vous écrire cela.

L'ordonnance griffonnée, la cliente se retira après avoir discrètement déposé un louis sur la cheminée.

Le lendemain le docteur recevait le billet suivant: "Cher docteur,

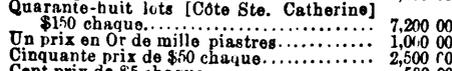
"J'ai vainement cherché depuis hier dans ma mémoire le nom de l'âme bête." Impossible aussi de déchiffrer sa signature sur son ordonnance, que j'ai eu la chance de retrouver et que je me fais un devoir de vous envoyer sous ce pli. Dans l'espérance que vous serez plus heureux que moi, j'ai l'honneur, etc....

"FÉLICIE DE R...."

Les deux ordonnances, celle de l'âme bête et celle du prince de la science, — vous l'avez deviné, n'est-ce pas? — émanaient de la même main.

VOYEZ dans une autre colonne l'annonce des Terres de Nebraska et d'Iowa.

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTUREUR DE LIVRES BLANCS.



PORTÉ VOISINE DU No. 57 RUE St. GABRIEL MONTREAL. 3-49zf

Loterie Ville-Marie.

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

82,000 BILLETS A \$1.00 Chaque.

Table with 2 columns: Description of prizes and their values. Includes 'Une propriété (Rue du Bassin, Montréal) loyer annuel: \$500' valued at 5,000 00.

Mille dix prix valant.....\$21,200 00

DONS:

- 1-A l'Evêque de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale. 2,000 00
2-Pour venir en aide à la construction de la chapelle de N.-Dame de Lourdes... 1,000 00

Des Agents responsables sont demandés.

Chaque personne qui vendra dix billets aura le cinquième gratis. Les agents seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêque de Montréal.

Le sousigné devra chaque semaine faire un dépôt des agents des billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le Nouveau-Monde, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagnés du reçu du dépôt.

Toute personne qui aura pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal susdit, sont priés d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter tout erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois prêtres, et trois laïques en présence du public.

Les prix des billets en prix sont au nom de l'Evêché qui en passera le titre au gagnant aussitôt après la loterie, en par le gagnant payant le coût du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au sousigné. POUR \$10 ON AURA 11 BILLETS. 20 " " 22 " etc.

Les lettres adressées au sousigné devront être franches de port. S'adresser à G. H. DUMESNIL, Gérant et Trésorier de la Loterie Ville-Marie, No. 5, Rue St. Sacrement. Montréal, 22 janvier. 4-7zf

HOPITAL DU SACRE-COEUR DE JESUS.

GRANDE CEUVRE DE CHARITÉ!

LOTTERIE

Sous le patronage de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, et de MM. les Membres du Clergé, pour aider à la construction de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Jésus, à St. Sauveur de Québec.

CONDITIONS:

I. GAIN OFFERT.

- 1 Lot. 2 bons chevaux pour lesquels il est offert \$400 00
2 Montres d'or, \$80, \$40 100 00
1 Cornet à piston, moné en argent 50 00
2 Chaises brodées en laine 55 00
2 Tableaux: — Sacré-Coeur de Jésus et de Marie 25 00
1 Service à déjeuner, en argent 25 00
1 Magnifique Prie-Dieu 56 00

En tout 1000 lots, dont plusieurs d'une grande valeur. Une messe, chaque mois, (à perpétuité) pour les bienfaiteurs de l'Œuvre.

II. VENTE DES BILLETS.

Chaque billet se vend 25 centimes. Les avantages suivants sont accordés à ceux qui en prennent un certain nombre, savoir:

- 1. 1 billet pour 12; ce qui fait 13 billets pour \$3.
2. 3 billets pour 24; " 27 billets pour \$6.

Le nom et la résidence de l'acquéreur de billets doivent être écrits lisiblement sur la marge de chaque billet qu'il achète, puis ces billets en sont détachés et lui sont remis; mais les marges restent entre les mains de celui qui les vend, pour être renvoyées au sousigné, pour la fin de mai prochain.

De cette manière la perte des billets détachés, une erreur dans la numération ou la falsification des numéros, ne peuvent entraîner aucun inconvénient.

Des dépôts de billets seront faits dans toutes les paroisses, chez messieurs les Curés et autres personnes qui voudront bien se charger d'en vendre, et cette vente durera jusqu'à la fin de mai.

III. TIRAGE DES LOTS.

Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de juin prochain, par deux prêtres, nommés à cet effet, par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque, et en présence des intéressés qui désireront y assister. Et pour cette fin, le lieu, le jour et l'heure du tirage des lots seront annoncés dans les journaux de Québec.

Voici le mode qui sera suivi pour faire ce tirage: 1. Toutes les marges des billets vendus, portant les noms des acheteurs, seront déposées dans une urne, et dans une autre urne seront jetés tous les numéros des lots qui sont inscrits dans un livre spécial.

2. On tirera d'abord de l'urne aux marges, le nom d'un acquéreur, et de suite on tirera de l'urne aux lots, le numéro que le sort lui donnera; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots; de cette manière, les noms des personnes et les numéros des lots seront également tirés au sort.

3. Le tirage terminé, on adressera à chaque propriétaire de billet gagnant, une lettre pour l'informer de ce qu'il aura gagné, et il sera mis en possession du lot ou des lots gagnés, en s'adressant au sousigné auquel il devra présenter la lettre qui lui aura été adressée.

4. Tous les lots devront être réclamés dans le cours d'une année. Passé ce temps, les lots, qui n'auront pas été réclamés, seront vendus au profit du dit Hôpital du Sacré-Coeur de Jésus.

J. R. L. HAMELIN, Ptre., Hôpital-Général, Québec. 4-7 p

VOYEZ dans une autre colonne l'annonce des Terres de Nebraska et d'Iowa.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUTS LES EPICIERES RESPECTABLES. 3-38zf



TERRITOIRES DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

APRES le 10 de JUIN prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto à Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants:

DE TORONTO A PRINCE ARTHUR'S LANDING PAR COLLINGWOOD ET SARNAIA. Adultes, \$5; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. 150 livres de bagage personnel, gratis. Bagage extra, 35 centimes par 100 livres.

DE PRINCE ARTHUR'S LANDING A FORT GARRY. Emigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel, gratis. Bagage extra, \$2.50 par 100 livres.

Les Emigrants pourvoient à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix coûtant, à Shebandowan, Fort François, et à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois.

LES BILLETS POUR EMIGRANTS AU FORT GARRY via PRINCE ARTHUR'S LANDING, peuvent être achetés à Toronto, aux Stations des Chemins de Fer "Northern" "Great Western," et "Grand Tronc."

Les émigrants sont priés de remarquer que la pesanteur du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

LES MARCHANDISES. Après le 20 de JUIN prochain seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus est du chemin de Fort Garry, Angle Nord Ouest, au taux de \$2 par cent livres ou \$10 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excedant pas 300 livres en pesanteur et solidement attaché.

Les chevaux, les boeufs, les wagons et autres articles de pesanteur tels que machines peuvent être envoyés au même lieu en donnant d'avance avis et en faisant des arrangements spéciaux pour leur transport.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing

Par ordre, F. BRAUN, Département des Travaux Publics, Ottawa, 2 mars 1873. 4-15e

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

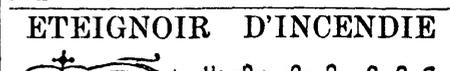
432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., Boston E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., Boston, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEO. WOOD & CIE., Boston, E. U.; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans.

THOMAS A. HAINES, gérant. Assortiment splendide de Pianos et Orgues. Pianos à louer, Pianos échangés, Orgues à louer.

Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles. Rappelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets."

Les instruments à meilleur marché dans Montréal. 3-44zf

ETEIGNOIR D'INCENDIE



FIRE EXTINGUISHER. "TOUT A FAIT LA MEILLEURE PROTECTION CONTRE LE FEU."

EMPLOYÉ PAR Les chemins de fer, Les bateaux à vapeur, Hôtels, Les Mines, les Asiles, Les Départements du Feu, etc.

Faites demander "The Record." F. W. FARWELL, Secrétaire, 407, BROADWAY, N.-Y. 4-3

VOYEZ dans une autre colonne l'annonce des Terres de Nebraska et d'Iowa.

A. SICOTTE, No. 331 RUE ST. LAURENT.

Ferblantier, Plombier, Poseur de Tuyaux à Gaz, Bains, Lieux d'Alise, Couverture en Ferblanc, en Tôle Galvanisée et en Ardoise.

Aura toujours un assortiment complet et varié de Ferblanteries, Ferronneries, Réfrigérateurs, Huile de Charbon, Lampes, Cheminées, Mèches, etc.

Toutes commandes seront exécutées avec soin et à des prix très modérés. 3-43zf

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20zf

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. (Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS De Cuivre à l'usage des plombiers, ingénieurs à ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud.

Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL, 77 Rue St. Jacques. 3-22zf

CHARLES GARTH, JAMES MATTINSON, H. W. GARTH. 3-22zf

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDES FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude.

Une visite est sollicitée. K. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 3-22zf

GEORGE YON, MARCHAND DE POISSONS, GLACIERS, RÉFRIGÉRATEURS; PLUMBIER ET FERBLANTIER.

NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

G. Y. a maintenant en mains un assortiment très-considérable de Poêles de cuisine pour bois et charbon, de toutes les grandeurs, depuis No. 6 jusqu'à No. 10; il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses.

L'assortiment de glacières est aussi bien varié et à des prix très modérés.

Toutes sortes d'ustensile nécessaire pour l'usage de la maison. Toute commande concernant les lignes de plombage et de ferblanterie seront exécutées avec soins et promptitude.

Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs. 4-13zf

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 5 avril 1873.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pourcent.

H. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes, 4-15e

Des MILLIONS D'ACRES des Terres d'Iowa et de Nebraska

A VENDRE PAR LA Compagnie de Chemin de Fer de Burlington et Rivière Mo.

10 ans de crédit à 6 p. cent d'intérêt.

Aucune portion du capital due avant le commencement de la CINQUIÈME année. Les PRODUITS paieront la terre et les améliorations longtemps avant l'expiration de ce bon crédit.

Le sol de l'IOWA et de NEBRASKA est riche et facile à cultiver. CLIMAT chaud. SAISONS longues, MOISSONS abondantes, MARCHÉS excellents, TAXES minimes, et l'ÉDUCATION gratuite pour tous.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES pour le passage et le fret aux acheteurs et à leurs familles. Des CIRCULAIRES donnant d'amples détails, gratis; demandez toutes celles dont vous avez besoin pour lire et faire circuler.

VEZ DANS L'OUEST et prospérez. Vos amis vous y suivront. UNE CARTE SECTIONNELLE montrant la situation exacte des terres de l'Iowa, se vend 3/4 Cts., et une pour le Nebraska, le même prix. Pour les circulaires et les cartes, s'adresser à

GEO. S. HARRIS, Commissaire des Terres BURLINGTON, IOWA.

Et veuillez dire dans quel journal vous avez vu cette annonce. 4-16zd

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL.

(Établi en 1850.)

A VENDRE, CET HOTEL bien connu dans la ville de Lindsay, province d'Ontario, sous le nom de "Maison Lindsay."

L'Hotel jouit d'une très-bonne renommée dans toute la Province de Québec. L'Hotel est maintenant en très-bon état, et possession en sera donnée immédiatement. Toutes les chambres sont bien meublées. Il y a aussi une étable et des remises attachées à l'Hotel.

Cet Hotel est situé tout près de la partie commerciale de la ville. Pour plus amples informations, s'adresser à DENNISTOUN & HUDSPETH, Avocats. Lindsay. 4-14 d

"L'OPINION PUBLIQUE." Journal Politique et Littéraire

Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$3.00 par année. Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centimes.

Envois par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES: 10 Centimes la ligne pour chaque insertion. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION! Les frais de Poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables d'avance au bureau de Poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à GEORGE E. DESBARATS, seul chargé de l'administration du journal.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869.

Canada, Province de Québec, } DANS LA COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de JAMES McCLOURE, Failli.

LE SOUSSIGNÉ a déposé au greffe de la Cour de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le Dix-Septième jour de Mai prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la dite décharge.

JAMES McCLOURE, Par MONCK & BUTLER, ses Procureurs ad litem. 4-16e

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada